

Février 2011

Élection générale du 1^{er} novembre 2009

Bilan

1^{er} novembre 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

CHAPITRE 1

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLECTION 2009

1.1 Le cadre juridique	Page 5
1.2 Le cadre électoral 2009-2013	Page 5
1.2.1 La composition du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement	Page 5
1.2.2 La structure des 103 postes visés par l'élection générale.....	Page 6
1.3 Les districts électoraux	Page 6
1.4 Le retour au mode traditionnel de votation.....	Page 6
1.5 Le processus électoral	Page 7
1.6 Le calendrier électoral	Page 8

CHAPITRE 2

CADRE ET STRUCTURE DE GESTION

2.1 Le Bureau central du président d'élection	Page 9
2.2. Les 19 bureaux locaux de coordination des opérations électorales en arrondissement	Page 9

CHAPITRE 3

PLANIFICATION ET PRÉPARATION

3.1 Orientations et priorités.....	Page 11
3.2 Actualisation et mise à jour des bases de référence territoriale et de la répartition du nombre d'électeurs.....	Page 11
3.3 Délimitation des sections de vote	Page 12
3.4 Bureaux et endroits de vote	Page 12
3.5 Cartographie électorale	Page 13
3.6 Prévisions budgétaires	Page 13
3.7 Approvisionnement et soutien logistique	Page 13
3.7.1 Appels d'offres et gestion des approvisionnements.....	Page 13
3.7.2 Soutien matériel et logistique	Page 13
3.7.3 Aménagement du Bureau central et des 19 bureaux locaux.....	Page 14
3.8 La confection et la révision de la liste électorale	Page 14
3.8.1 La qualité d'électeur municipal.....	Page 14
3.8.2 La liste électorale, son contenu, sa forme	Page 14
3.8.3 La confection de la liste électorale en vue de sa révision	Page 15
3.8.4 La révision de la liste électorale	Page 15
3.9 Les mises en candidature aux 103 postes visés par l'élection générale.....	Page 16
3.10 Impression des bulletins de vote	Page 17

CHAPITRE 4

PERSONNEL ÉLECTORAL

4.1 Les recommandations des partis	Page 18
4.2 Le recrutement	Page 18

CHAPITRE 5

PARTICIPATION ÉLECTORALE

5.1 Le contexte	Page 19
5.2 Le mandat et les objectifs.....	Page 19
5.3 Les démarches.....	Page 20
5.3.1 La participation électorale	Page 20
5.3.1.1 Les jeunes.....	Page 20
5.3.1.2 L'accessibilité universelle.....	Page 21
5.3.1.3 Les communautés culturelles	Page 23
5.3.1.4 Les personnes itinérantes.....	Page 25
5.3.1.5 Les amendements législatifs demandés	Page 26

CHAPITRE 6

COMMUNICATIONS

6.1 Le mandat.....	Page 27
6.2 La signature graphique	Page 27
6.3 Le slogan	Page 27
6.4 Le plan de communication	Page 27
6.5 La présence sur le web	Page 28
6.6 La campagne d'affichage publicitaire	Page 28
6.7 La publicité radiophonique.....	Page 29
6.8 La publicité sur le web.....	Page 29
6.9 Le Manuel de l'électeur	Page 30
6.10 Le centre d'appels.....	Page 30

CHAPITRE 7

TENUE DU SCRUTIN ET DÉROULEMENT DU VOTE

7.1 Le vote par anticipation (BVA).....	Page 31
7.2 Le vote itinérant (BVI).....	Page 32
7.3 Le vote par correspondance (BVC)	Page 32
7.3.1 Le processus prescrit pour le BVC.....	Page 32
7.3.2 Coûts du vote par correspondance.....	Page 34
7.3.3 Conclusion.....	Page 34
7.4 La tenue du vote le 1 ^{er} novembre 2009, jour du scrutin	Page 34
7.5 La proclamation des élus.....	Page 34

CHAPITRE 8

COMPILATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

8.1 Une soirée électorale marquée par le retour au mode traditionnel de votation.....	Page 36
8.2 Rappel du processus mis en place	Page 36
8.3 Déroulement de la soirée et difficultés rencontrées.....	Page 37
8.4 Conclusion	Page 38

CHAPITRE 9

BILAN FINANCIER	Page 39
-----------------------	---------

ANNEXES

ANNEXE I - Synthèse du cadre électoral 2009-2013	Page 40
ANNEXE II - Sections de vote, bureaux et endroits de vote : répartition par arrondissement	Page 44
ANNEXE III - Répartition des 398 candidatures aux 103 postes électifs	Page 45
ANNEXE IV - Effectifs recrutés – Sommaire – Répartition par arrondissement	Page 46
ANNEXE V - Tarifs de rémunération du personnel électoral	Page 47
ANNEXE VI - Recommandations des commissions permanentes (participation électorale).....	Page 48
ANNEXE VII - Demandes d'inscription au vote itinérant	Page 49
ANNEXE VIII - Taux de participation par arrondissement	Page 52
ANNEXE IX - Rapport final des dépenses	Page 53

BILAN

DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 1^{er} NOVEMBRE 2009

CHAPITRE 1

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLECTION 2009

1.1 Le cadre juridique

Au Québec, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), ci-après la « LERM », régit la tenue de toute élection municipale, qu'il s'agisse d'une élection générale ou d'une élection partielle, et en détermine les règles et les procédures à toutes les étapes de son déroulement.

De plus, la LERM établit que le greffier de la municipalité est d'office président d'élection. À ce titre, il a comme premier devoir de voir à la tenue de toute élection conformément aux exigences de la loi et aux directives du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

1.2 Le cadre électoral 2009-2013

Aux fins de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 et de toute élection partielle d'ici la prochaine élection générale du 3 novembre 2013, le cadre électoral 2005-2009¹ a été reconduit en décembre 2007, par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2007, chapitre 33).

Un amendement y a toutefois été apporté en juin 2008 afin de tenir compte de la nouvelle composition du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, telle qu'alors établie en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, chapitre 19).

Essentiellement, le cadre électoral 2009-2013, ainsi défini, détermine :

1. la composition du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement à compter du 1^{er} novembre 2009;

2. la structure des 103 postes électifs visés par l'élection générale, de même que l'électorat respectif pour chacun de ces postes.

L'Annexe I de ce rapport en présente la synthèse.

1.2.1 La composition du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement

À compter du 1^{er} novembre 2009 et jusqu'à la prochaine élection générale du 3 novembre 2013 :

- Le conseil municipal de la Ville de Montréal se compose du maire de la ville et des 64 conseillers de la ville, dont les 18 maires d'arrondissement. Le nombre de conseillers de la ville par arrondissement varie en fonction de la population de chaque arrondissement. La *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), dans son Annexe B, établit la répartition des 64 postes de conseillers de la ville;
- À l'exception du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, chaque conseil d'arrondissement réunit un minimum de cinq membres², soit :
 - le maire d'arrondissement qui est également conseiller de la ville;
 - selon le cas, le ou les conseillers de la ville de l'arrondissement;
 - selon le cas, les conseillers d'arrondissement de l'arrondissement.

Il est important de noter que, pour respecter la règle du minimum de cinq membres, les conseils d'arrondissement comptant trois conseillers de la ville et moins, en excluant le poste de maire d'arrondissement, comptent le nombre requis de postes complémentaires de conseiller

¹ Établi par le décret 645-2005 du gouvernement du Québec (23 juin 2005)

² Cf. Tableau 1 de la synthèse du cadre électoral 2009-2013 que présente l'Annexe I de ce rapport.

d'arrondissement. Au même titre que les postes de conseiller de la ville³, les postes de conseiller d'arrondissement sont rattachés à un district électoral spécifique.

- Quant au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, il se compose du maire de la ville, d'office le maire de cet arrondissement, de trois conseillers de la ville élus respectivement dans chacun des trois districts électoraux de cet arrondissement, et de deux conseillers de la ville choisis par le maire de la ville parmi les membres du conseil municipal.

1.2.2 La structure des 103 postes visés par l'élection générale

Le dimanche 1^{er} novembre 2009, les 1 100 208 électeurs montréalais ont été appelés aux urnes pour combler les 103 postes électifs suivants et y élire respectivement :

Postes électifs	Électorat
Le Maire de la ville	Électeurs de la ville
18 Maires d'arrondissement (également conseillers de la ville)	Électeurs de l'arrondissement
46 Conseillers de la ville	Électeurs du district électoral ³
38 Conseillers d'arrondissement	Électeurs du district électoral

À noter que le 1^{er} novembre 2009, suivant la composition du conseil de chaque arrondissement et du nombre de postes électifs qui s'y rattachent, les électeurs ont été invités, selon le cas, à exercer leur droit de vote entre deux (Ville-Marie) et cinq fois (LaSalle et Verdun)⁴. En cela réside l'un des traits particuliers et distinctifs du cadre électoral 2009 de la Ville de Montréal.

1.3 Les districts électoraux

Comme l'exige la LERM, en juin 2008, le conseil municipal, tenant compte du cadre électoral, a adopté un règlement, le Règlement 08-018,

subdivisant conséquemment le territoire de la ville et de ses 19 arrondissements en districts électoraux en vue de l'élection du 1^{er} novembre 2009.

Vu le cadre électoral spécifique et la composition respective des conseils d'arrondissement, cette subdivision s'est appliquée distinctement arrondissement par arrondissement, le nombre total d'électeurs recensés dans chaque arrondissement constituant la base de référence quant à la moyenne d'électeurs à respecter pour chaque district électoral à y être défini⁵.

Au total, 58 districts électoraux ont ainsi été répartis sur le territoire de la ville, le nombre de districts électoraux par arrondissement variant de deux à cinq selon le nombre de postes de conseiller de la ville ou d'arrondissement rattachés à chaque arrondissement en vertu du cadre électoral.

À l'exception de la subdivision du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie en trois districts électoraux, telle qu'exigée par la nouvelle composition du conseil de cet arrondissement, et de quelques ajustements mineurs apportés aux limites de certains districts, la délimitation géographique des districts électoraux pour l'élection générale de 2009 est demeurée sensiblement la même que celle pour l'élection générale de 2005.

Au plan technique, la subdivision du territoire en districts électoraux est essentielle à la tenue de toute élection, encore plus lors d'une élection générale. En effet, le district électoral constitue la première base de référence pour la confection et la révision de la liste des électeurs, l'établissement des sections et des bureaux de vote, l'élection aux postes de conseiller, etc.

1.4 Le retour au mode traditionnel de votation

Le moratoire décrété au début de 2006 par le gouvernement du Québec sur les mécanismes électroniques de votation (« urnes électroniques ») étant toujours en vigueur, l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 a conséquemment été marquée par un retour au mode traditionnel de votation dans l'ensemble des municipalités du Québec.

³ À l'exception des arrondissements d'Anjou et de Lachine où le conseiller de la ville est élu par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement.

⁴ Cf. Tableau 2 de l'Annexe I.

⁵ À titre d'exemple, dans l'arrondissement de Lachine qui comptait 30 441 électeurs, chacun des trois districts électoraux qui y ont été définis devait regrouper en moyenne 10 147, ne pouvant s'en écarter que de 15 % en plus (11 669) ou en moins (8 225).

À Montréal, compte tenu du nombre d'électeurs et de la complexité du cadre électoral, ce retour au mode traditionnel s'est certes avéré l'un des défis importants à relever dans l'organisation logistique et technique de cette élection générale, particulièrement au niveau :

- du recrutement et de la formation du personnel électoral de 1^{re} ligne (près de 14 000 personnes au total);
- de l'établissement et de l'aménagement d'un plus grand nombre de bureaux de vote (près de 4 500 répartis dans plus de 640 écoles ou endroits publics);
- du dépouillement et du recensement dans chacun des bureaux de vote, des votes marqués sur plusieurs bulletins pour chacun des candidats en lice à l'un ou l'autre des 103 postes électifs visés par l'élection;
- de la compilation et de la conciliation du résultat de ce recensement détaillé (au total près de 15 000 relevés);

et ce, sans compter la nécessité de réviser en fonction de ce retour au mode traditionnel, l'ensemble des directives et consignes au personnel électoral de 1^{re} ligne affecté dans les bureaux de vote, de même que de tous les formulaires et rapports afférents.

Au plan budgétaire toutefois, ce retour au mode traditionnel n'a pas eu d'impact significatif. Le coût moyen par électeur en 2009 est demeuré sensiblement comparable à celui de 2005, compte tenu de l'indexation normale des prix et des tarifs (pour plus de détails, voir le Chapitre 9).

Enfin, il est intéressant de rappeler que la dernière élection générale tenue suivant le mode traditionnel à la Ville de Montréal avait été celle du 1^{er} novembre 1998.

À cette occasion, les 629 932 électeurs que comptait la Ville à l'époque, avaient été appelés aux urnes pour élire respectivement le maire de la Ville et 51 conseillers municipaux. Aux fins de cette élection, un effectif de 5 822 personnes avait été recruté et déployé dans les 2 431 bureaux de vote alors établis et répartis dans 455 endroits de vote sur le territoire de la Ville.

1.5 Le processus électoral

Essentiellement, le processus électoral prescrit par la LERM tient d'un compte à rebours très précis de 45 jours dont l'échéance est le jour du scrutin. Sa mise en œuvre comporte plusieurs étapes exigées par la loi qui en définit précisément le déroulement, les règles, les modalités et l'échéance, principalement en tout ce qui concerne :

- les avis publics relatifs à l'élection;
- les avis personnalisés aux électeurs (inscription à la liste électorale, carte de rappel, etc.);
- le début et la fin de la période électorale;
- la confection et la révision de la liste électorale;
- les déclarations de candidature;
- la préparation et la tenue du vote par anticipation (BVA), du vote itinérant (BVI) dans les centres et résidences pour personnes âgées et du vote par correspondance (BVC) pour les électeurs non domiciliés;
- la préparation et la tenue du vote le jour du scrutin (BVO);
- le dépouillement et le recensement des votes à la clôture du scrutin;
- la compilation et la diffusion des résultats de l'élection.

1.6 Le calendrier électoral

Dans ses grandes lignes, le calendrier de l'élection générale 2009 à la Ville de Montréal s'est défini comme suit :

Septembre	
1 ^{er}	Date de référence pour posséder la qualité d'électeur
2	Avis public de l'élection générale
2	Dépôt officiel de la liste électorale en vue de sa révision
18	Début de la période électorale (44 ^e jour avant le scrutin)
18	Début de la période des mises en candidature
27	Début de la révision de la liste électorale (35 commissions à cette fin)

Octobre	
2	Fin des travaux des commissions de révision
2	Fin de la période des mises en candidature (30 ^e jour avant le scrutin)
3	Entrée en vigueur de la liste électorale
14	Avis public de la tenue d'un scrutin aux 103 postes électifs
22	Début du VOTE PAR CORRESPONDANCE (BVC) - Électeurs non domiciliés
24	VOTE ITINÉRANT (BVI) - Centres et résidences pour personnes âgées
25	VOTE PAR ANTICIPATION (BVA) de 12 h à 20 h
30	Clôture du VOTE PAR CORRESPONDANCE (BVC) - Électeurs non domiciliés

Novembre	
1 ^{er}	JOUR DU SCRUTIN (BVO) de 10 h à 20 h Fin de la période électorale
3	RÉSULTATS OFFICIELS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE
12	Assermentation des élus

CHAPITRE 2

CADRE ET STRUCTURE DE GESTION

La tenue d'une élection générale sur le territoire de la Ville de Montréal a toujours constitué un important défi quant à son organisation et à sa gestion, tant en raison de l'envergure de l'évènement et de son échéancier irréversible, qu'en raison de la diversité et de la complexité de la logistique à déployer simultanément sur tout le territoire de la Ville au fur et à mesure de la mise en œuvre du processus électoral.

De ce point de vue, l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 n'a certes pas fait exception à la règle, d'autant que cette élection générale, tout comme les élections partielles tenues depuis 2005, fut marquée par un retour au mode électoral traditionnel.

Conséquemment, en vue de cette élection générale, en tenant compte du cadre électoral et de sa structure par arrondissement, de même que des meilleures pratiques développées lors des élections générales et partielles tenues depuis 1998, le président d'élection a privilégié un cadre de gestion fondé sur une déconcentration des opérations électorales de 1^{re} ligne vers des unités locales établies en arrondissement, le tout sous l'autorité, la coordination et le contrôle de son bureau central.

À noter que cette orientation d'une déconcentration des opérations électorales vers des unités locales est également celle du DGEQ pour la tenue d'une élection au niveau provincial.

Plus en détail, le cadre de gestion de l'élection 2009 s'est défini dans une structure à deux paliers, soit :

2.1 Le Bureau central du président d'élection

Unité centrale de planification, de direction et de coordination des opérations électorales sur l'ensemble du territoire, le Bureau central du président d'élection, ci-après le « Bureau central », en outre d'assurer la gestion administrative, le soutien logistique et l'encadrement juridique du processus électoral, a pris sous autorité immédiate : les communications et les relations avec les médias, la confection et la révision de la liste des électeurs, la location des endroits de vote, l'organisation du

vote par correspondance (BVC), de même que la compilation et la diffusion des résultats de l'élection.

Le Bureau central a regroupé un effectif régulier de quelque 30 personnes tout au long de l'année 2009. Cet effectif s'est accru, selon les besoins, au fur et à mesure des étapes et des périodes de pointe du processus électoral. Ainsi, le jour du scrutin, cet effectif comptait plus d'une centaine de personnes affectées aux activités du Bureau central.

2.2 Les 19 bureaux locaux de coordination des opérations électorales en arrondissement

Unités établies respectivement dans chacun des 19 arrondissements, les bureaux locaux de coordination en arrondissement ont principalement eu pour mission de voir, sous l'autorité du Bureau central :

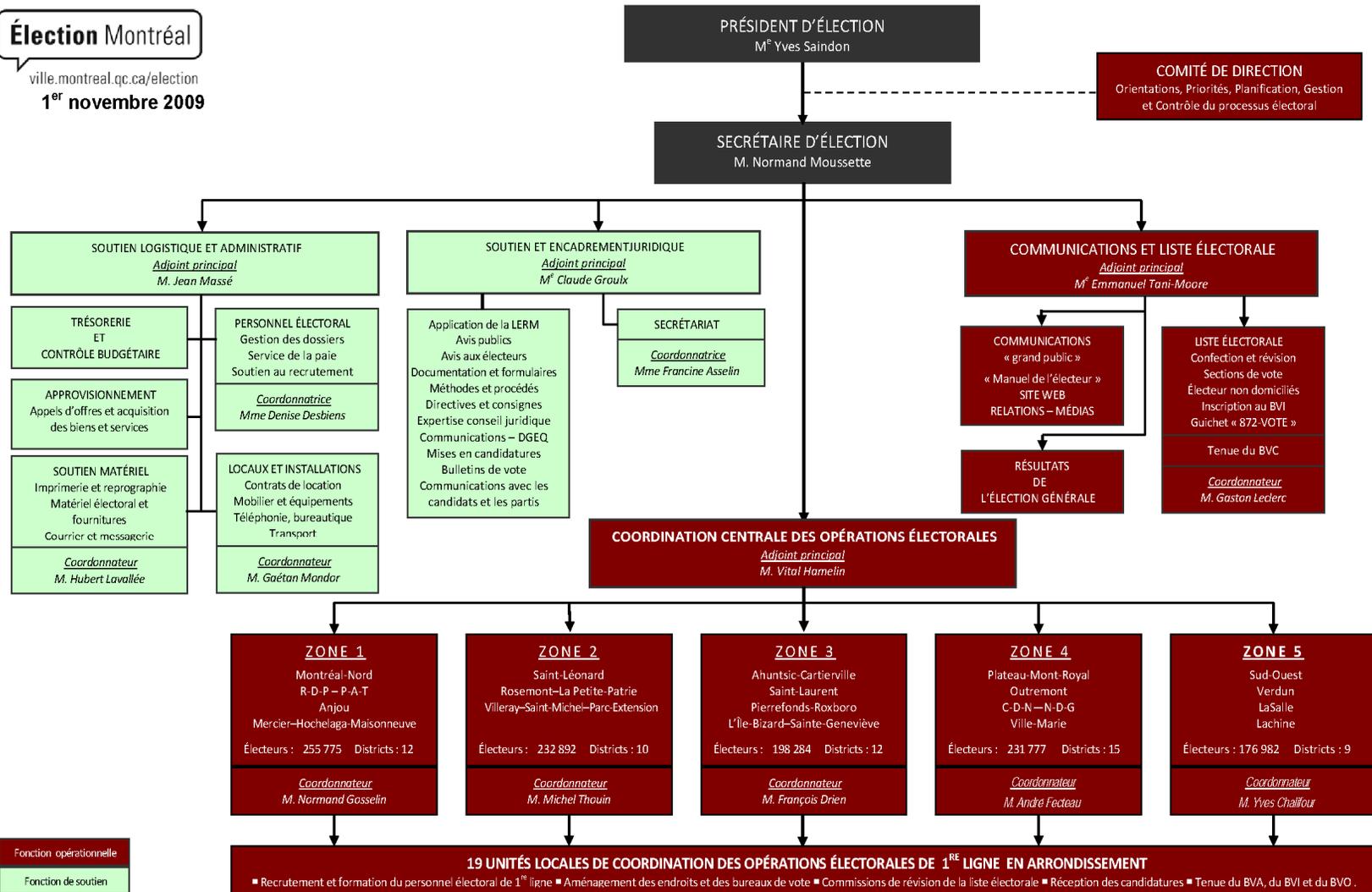
- au recrutement et à la formation du personnel électoral de 1^{re} ligne;
- à l'aménagement des locaux et des bureaux de vote;
- à la tenue des commissions de révision de la liste électorale;
- à la réception des mises en candidature aux postes électifs du conseil de l'arrondissement;
- à la coordination de la tenue du BVA, du BVI et du BVO dans chacun des districts électoraux de l'arrondissement.

Les bureaux locaux ont débuté leurs activités et ouvert leurs portes au public à compter du 31 août 2009. Quant à leur effectif régulier, en outre du coordonnateur responsable du bureau, celui-ci a varié entre deux et six personnes, selon le nombre de districts électoraux, le nombre d'électeurs et l'étendue géographique de chaque arrondissement. De plus, en fonction des besoins et des périodes de pointe du processus électoral, les bureaux locaux ont pu s'adjoindre un effectif d'appoint.

L'organigramme qui suit présente les grandes lignes du cadre de gestion de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009.

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election
1^{er} novembre 2009



CHAPITRE 3

PLANIFICATION ET PRÉPARATION

Comme précédemment souligné, l'envergure et la complexité de la tenue d'une élection générale à la Ville de Montréal exigent une planification et une préparation en plusieurs phases qui s'échelonnent sur près d'une année.

Ainsi en a-t-il été pour la tenue de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 dont voici brièvement les grandes phases de planification et de préparation.

3.1 Orientations et priorités

Une première étape préliminaire a été de convenir des orientations et des priorités à inscrire en toile de fond au plan général de gestion du processus électoral 2009 :

- le développement et l'ajout de nouvelles mesures visant à accroître la participation des électeurs et à leur offrir à cette fin, de façon constante et conviviale, les meilleurs services possibles (pour plus de détails, voir le Chapitre 5);
- la révision et l'actualisation des programmes d'information aux électeurs, aux candidats et au grand public en général, en misant sur Internet et les meilleures technologies disponibles (pour plus de détails, voir le Chapitre 6);
- la mise en place d'un cadre et d'une structure de gestion du processus électoral axés sur une déconcentration accrue de la coordination des opérations électorales de 1^{re} ligne vers les unités locales établies en arrondissement, et ce, en vue d'une prestation de services davantage à proximité des électeurs et de la réalité respective des arrondissements;
- la simplification et l'optimisation de certaines activités de soutien à grand volume par l'acquisition de nouvelles applications informatiques, entre autres, pour la gestion des dossiers d'embauche, d'affectation et de la paie du personnel électoral de 1^{re} ligne.

3.2 Actualisation et mise à jour des bases de référence territoriale et de la répartition du nombre d'électeurs

Lors d'une élection, les électeurs d'une municipalité exercent leur droit de vote dans le district électoral de leur domicile ou, dans le cas des électeurs non domiciliés, dans le district électoral où est situé l'immeuble dont ils sont propriétaires ou occupants d'établissement d'entreprise au sens de la loi.

De ce fait, tout autant que le cadre électoral, le nombre d'électeurs et leur répartition dans chacun des districts électoraux constituent des paramètres déterminants dans la planification et la préparation d'une élection générale. D'où l'importance pour le président d'élection de s'assurer qu'il dispose de l'information la plus complète et la plus à jour à cet égard, et ce, si possible, dès l'élaboration de son plan de mise en œuvre du processus électoral. À cette fin, il doit voir à faire colliger et vérifier les diverses données qui lui sont disponibles.

Aux fins de l'élection du 1^{er} novembre 2009, le Bureau central, avec l'assistance technique de la firme Innovision+ inc., s'est appliqué à cette tâche d'envergure dès le mois d'avril, et plus particulièrement, dans un premier temps, à :

1. valider chacun des intervalles des voies de circulation et chacune des adresses domiciliaires et autres comprises à l'intérieur des limites territoriales de chaque district électoral, limites telles que définies par le Règlement 08-018, le tout avec la collaboration des unités spécialisées en gestion territoriale des services municipaux et des arrondissements;
2. vérifier le nombre d'électeurs inscrits à chaque adresse suivant les données, à jour au 1^{er} avril 2009, de la liste électorale permanente du Québec fournies par le DGEQ;

- déterminer sur cette base le nombre total d'électeurs par district électoral, étant entendu que ce nombre pouvait varier légèrement après la tenue, quelques semaines avant le scrutin, des commissions de révision de la liste des électeurs de chaque district.

3.3 Délimitation des sections de vote

Suite à cette actualisation et à cette mise à jour, le Bureau central a, dès lors, entrepris la subdivision du territoire de chaque district électoral en section de votes, conformément aux exigences de la LERM.

En cela, en outre de respecter le plus possible la trame logique des voies de circulation et des quadrilatères, tout autant que les traits caractéristiques de la géographie de chaque district électoral, l'un des premiers critères a été le nombre de droits de vote dévolus aux électeurs de chaque district, et ce, afin notamment d'éviter tout engorgement ou ralentissement indu dans les bureaux de vote lors du vote par anticipation et le jour du scrutin.

Conséquemment, bien que la LERM permette de regrouper jusqu'à 500 électeurs par section de vote, le président d'élection et son Bureau central ont convenu d'établir qu'en moyenne, selon ce critère, chaque section de vote devait compter entre 265 et 320 électeurs.

Ainsi, pour les districts électoraux des arrondissements de LaSalle et de Verdun, où les électeurs avaient à voter cinq fois, cette moyenne a été établie à 265 électeurs alors que, pour les districts électoraux de l'arrondissement de Ville-Marie, où les électeurs avaient à voter deux fois, cette moyenne s'est située à près de 320 électeurs par section de section.

Au total, les 1 100 208 électeurs montréalais ont été regroupés dans les 3 830 sections de vote délimitées et réparties sur le territoire des 58 districts électoraux, chacune de ces sections de vote regroupant 287 électeurs en moyenne.

L'Annexe II de ce rapport présente le détail de cette répartition par arrondissement.

Comme il se doit, le tout a fait l'objet d'une dernière révision lors de la préparation et de la production de la version finale de la liste des électeurs en vue de la tenue du vote.

3.4 Bureaux et endroits de vote

Relativement aux bureaux de vote, il est sans doute utile de rappeler que pour la tenue du vote le jour du scrutin (BVO), comme l'exige la LERM, un bureau de vote a été établi pour chaque section de vote, soit 3 830 bureaux de vote (BVO) au total.

Pour la tenue du vote par anticipation (BVA), la LERM prévoit qu'un même bureau de vote puisse regrouper plusieurs sections de vote et qu'il revient au président d'élection d'en établir le nombre. Conséquemment, pour l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, le président d'élection et son Bureau central ont convenu d'appliquer un ratio de six sections de vote par bureau de vote, soit 629 bureaux de vote (BVA) au total.

Pour ce qui est des endroits de vote, le choix en a été arrêté en juin 2009. Les démarches à cette fin ont été effectuées dès le début du printemps par les coordonnateurs des bureaux locaux en arrondissement, avec l'assistance des coordonnateurs de zone et des spécialistes du Bureau central.

À cette fin, les locaux utilisés lors de l'élection générale de 2005 et lors des élections partielles subséquentes leur ont servi de première référence, tout autant que les endroits de vote retenus pour les dernières élections aux niveaux provincial et fédéral.

Au total, 641 établissements ou locaux ont été ainsi choisis, dont 362 établissements scolaires.

Conformément aux exigences de la LERM, les 99 endroits de vote choisis pour la tenue du BVA étaient tous facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, suivant l'usage établi depuis plusieurs élections à Montréal, il en fut de même pour une large part des 542 endroits de vote pour le BVO. À noter qu'en 2009, suivant l'une des mesures adoptées en vue de favoriser une participation accrue des électeurs, de nombreux endroits de vote BVO ont été établis dans des complexes résidentiels pour personnes âgées.

L'aménagement des endroits et des bureaux de vote a relevé des coordonnateurs des bureaux locaux avec l'assistance du Bureau central qui leur a fourni des plans d'aménagement type et tout le matériel de signalisation. À noter que, dans la plupart des endroits de vote choisis, ils ont pu

compter sur le mobilier (tables et chaises) déjà sur place.

L'Annexe II de ce rapport présente également la répartition par arrondissement des endroits et des bureaux de vote BVA et BVO.

3.5 Cartographie électorale

Une fois ces étapes préliminaires complétées, le Bureau central a fait produire par la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics, la cartographie électorale 2009, laquelle comprend la carte électorale de l'ensemble de la Ville ainsi que la cartographie électorale détaillée de chaque district électoral, illustrant pour chacun la délimitation géographique des sections de vote, leur regroupement par endroit de vote le jour du scrutin, de même que l'emplacement précis de ces lieux.

3.6 Prévisions budgétaires

Autre volet préalable essentiel, les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection générale ont été préparées en début année, et ce, avec comme premières bases de référence le coût total et le coût moyen par électeur de la dernière élection générale et des élections partielles subséquentes.

Ainsi, les prévisions budgétaires finales, telles qu'approuvées par le comité exécutif le 22 avril 2009 par sa résolution CE09 0616, ont été de 11,97 M\$, soit un coût moyen budgétaire de 10,78 \$ par électeur.

À titre informatif, lors d'une élection générale au niveau provincial, le coût moyen par électeur se situe généralement entre 14 \$ et 16 \$.

Le Chapitre 9 en présente le détail et en dresse un bilan sommaire.

3.7 Approvisionnement et soutien logistique

Il va sans dire que la tenue d'une élection générale, dans une ville comme la Ville de Montréal, requiert une multitude d'équipements et de fournitures de bureau tout autant que, de manière ponctuelle et dans des délais souvent incompressibles, l'apport de nombreux services professionnels d'appoint.

3.7.1 Appels d'offres et gestion des approvisionnements

Afin d'éviter tout retard, le Bureau central a procédé dans les premiers mois de 2009, au lancement de plusieurs appels d'offres publics, principalement pour les services suivants :

- développement, mise en service et hébergement du site web d'information « grand public » dédié à l'élection générale;
- expertise et soutien technologique aux fins de la subdivision du territoire de chacun des 58 districts électoraux en sections de vote;
- expertise et soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste des électeurs de chaque district électoral;
- développement, mise en service et hébergement d'un système informatisé pour la gestion des dossiers de recrutement, d'affectation et de paie du personnel électoral de 1^{re} ligne (14 000 personnes);
- impression et préparation postale de l'avis d'inscription sur la liste électorale et de la carte de rappel à chaque électeur;
- impression et reliure en livrets des bulletins de vote pour chacun des 103 postes électifs visés par l'élection générale (quatre millions de bulletins au total);
- développement, mise en service et hébergement d'un système informatisé permettant la compilation et la diffusion sur le site web des résultats détaillés de l'élection générale.

Il est important de souligner que tous ces appels d'offres publics ont été préparés et gérés en étroite collaboration avec la Direction de l'approvisionnement. De même en a-t-il été pour les achats de fournitures et pour l'acquisition ou la location d'équipements, de véhicules et autres aux fins de l'élection générale.

3.7.2 Soutien matériel et logistique

Le Bureau central a vu à la préparation des imprimés (cahiers de directives et consignes, registres, formulaires, enveloppes, etc.), des urnes, des bulletins de vote et des trousseaux de fournitures pour l'ensemble des endroits et des bureaux de vote établis pour la tenue du vote par anticipation (BVA et BVI), le vote par correspondance (BVC) et

la tenue du vote le jour du scrutin (BVO). De plus, il en a assuré, le cas échéant, la livraison à chacun des bureaux locaux en arrondissement qui, pour leur part, en ont fait la répartition et la distribution aux responsables de salle ainsi qu'aux scrutateurs et secrétaires de bureau de vote.

3.7.3 Aménagement du Bureau central et des 19 bureaux locaux

Pour l'élection générale 2009, le Bureau central du président a de nouveau établi ses quartiers dans ses locaux permanents de la rue Dickson.

De plus, en raison du fait que le mode électoral traditionnel exige un volume plus important de matériel, de papeterie, d'imprimés et de fournitures à préparer et à entreposer et que de ce fait, les espaces disponibles dans les locaux de la rue Dickson ne pouvaient suffire, un vaste espace dans un édifice commercial du boulevard Pie IX a été aménagé pour y loger les ateliers techniques (imprimerie et reprographie) et pour y entreposer tout le matériel, la papeterie et les fournitures nécessaires à la tenue de l'élection. La recherche de ce local et sa location ont été faites avec la collaboration de la Direction des immeubles.

Pour ce qui est des bureaux locaux en arrondissement, le Bureau central, avec la collaboration des directeurs d'arrondissement, s'est occupé d'en choisir l'emplacement et d'en aménager les installations. À noter que dans la mesure du possible, les bureaux locaux ont été établis dans des édifices municipaux.

3.8 La confection et la révision de la liste électorale

La confection et la révision de la liste électorale sont essentielles au processus électoral et parmi les plus encadrées par la LERM qui en précise toutes les règles et les modalités.

À cet égard, il est certes pertinent de rappeler brièvement tout d'abord les principales exigences de la LERM.

3.8.1 La qualité d'électeur municipal

Au sens de la LERM, un électeur est une personne physique, de citoyenneté canadienne, majeure à la date du scrutin et qui n'est ni sous curatelle ou

frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi.

De plus, au niveau municipal, à la différence du niveau provincial ou fédéral, la qualité d'électeur peut s'acquérir à deux titres :

- soit à titre d'électeur domicilié, c'est-à-dire, être un électeur et le 1^{er} septembre de l'année électorale, être domicilié sur le territoire de la municipalité et depuis au moins 6 mois au Québec;
- soit à titre d'électeur non domicilié, c'est-à-dire être un électeur et, le 1^{er} septembre de l'année électorale, être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité.

3.8.2 La liste électorale, son contenu, sa forme

Suivant les exigences de la LERM, la liste électorale doit être confectionnée par district électoral, l'ensemble des listes des électeurs des districts électoraux constituant la liste électorale de la municipalité.

Pour chaque district électoral, la liste des électeurs doit être subdivisée en sections de vote regroupant un maximum de 500 électeurs.

Pour chaque section de vote, la liste doit être dressée en fonction de la situation des immeubles, par voie de circulation, selon l'ordre des numéros, y compris ceux des appartements ou des locaux.

La liste doit présenter le prénom, le nom et l'adresse de l'électeur et, dans la mesure où ce renseignement peut être obtenu, sa date de naissance.

L'adresse de l'électeur est, selon la qualité qui lui donne le droit d'être inscrit sur la liste, soit le numéro d'immeuble de son domicile, soit celui de l'immeuble dont il est propriétaire ou occupant d'entreprise.

Pour les électeurs domiciliés, le DGEQ doit fournir au président d'élection les extraits de la liste électorale permanente du Québec qui concerne sa municipalité. Ces électeurs sont dès lors inscrits d'emblée sur la liste. À noter que la liste électorale permanente du Québec a comme

interface de référence les bases de données de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Pour les électeurs non domiciliés, bien que le président d'élection ait l'obligation, en vertu d'un amendement apporté à la LERM en 2009, de les informer individuellement par écrit de leur droit de vote avant le 1^{er} septembre de l'année d'une élection générale, il revient à chaque électeur d'adresser une demande officielle au président d'élection pour être inscrit sur la liste, de même que pour se prévaloir de la possibilité d'exercer ce droit par correspondance (BVC).

Après avoir terminé la confection de la liste, le président d'élection en fait le dépôt officiel en vue de sa révision par la ou les commissions qu'il établit et mandate pour ce faire. À cet effet, il expédie par la poste à chaque adresse, un avis aux occupants les informant des électeurs inscrits à cette adresse sur la liste électorale, de même que des modalités pour apporter, le cas échéant, toute correction à ces informations devant l'une ou l'autre des commissions de révision dont il fournit alors les coordonnées et le calendrier de travail.

Une fois révisée, la liste est finale et seuls les électeurs qui y sont inscrits peuvent voter lors de l'élection.

3.8.3 La confection de la liste électorale en vue de sa révision

Dans le cadre de la préparation de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, la confection de la liste électorale en vue de sa révision a débuté le 10 septembre 2009 alors que le Bureau central a reçu du DGEQ les fichiers informatiques extraits de la liste électorale permanente du Québec concernant la Ville de Montréal, telle qu'à jour au 1^{er} septembre.

Avec l'assistance de la firme Innovision+ inc., adjudicataire de l'appel d'offres public à cette fin, le Bureau central a procédé à tous les traitements informatiques requis pour intégrer ces données à la table de sections de vote préalablement établie pour chacun des 58 districts électoraux. De là, suite aux vérifications et aux corrections d'usage, il a fait produire et imprimer la liste des électeurs de chaque district électoral, de même que tous les outils de repérage s'y rattachant (« clés des sections de vote », table des intervalles de voies de

circulation, etc.). Ces 58 listes réunies regroupaient un peu plus de 17 000 pages au total.

S'en est suivi, le 15 septembre, le dépôt officiel par le président d'élection de ces 58 listes en vue de leur révision respective conformément à la loi. Simultanément ont été produits, imprimés et expédiés par la poste les avis d'inscription à la liste électorale aux occupants des quelque 783 000 adresses concernées sur le territoire de la ville.

3.8.4 La révision de la liste électorale

Aux fins de la révision de la liste électorale, le président d'élection a établi 35 commissions, 33 en arrondissement et deux au Bureau central, toutes habilitées à agir et à intervenir universellement sur la liste des électeurs de l'un ou l'autre des 58 districts électoraux.

Ainsi, tout électeur, sans égard au lieu de son domicile et à son district électoral, a pu s'adresser, à l'une ou l'autre de ces commissions, pour toute demande le concernant. Plusieurs se sont prévalus de cette possibilité, notamment en se rendant à l'heure du midi à l'une des commissions siégeant non loin de leur lieu de travail ou encore non loin du cégep ou de l'université où ils étudiaient.

Les 33 commissions réparties dans les arrondissements ont été logées soit dans les bureaux du coordonnateur d'arrondissement, les bureaux des mairies d'arrondissement, des locaux de l'Office municipal d'habitation, des centres communautaires ou des locaux loués.

À noter que trois de ces commissions ont respectivement été installées dans une résidence pour étudiants de l'Université McGill, dans une salle de La Maison du Père et dans un local commercial de la station de métro Berri-UQÀM.

Quant au calendrier et à l'horaire de ces commissions, chacune d'entre elles a siégé durant 42 heures échelonnées sur quatre jours consécutifs, soit le dimanche 27, de 10 h à 18 h, le lundi 28, de midi à 22 h et les mardi 29 et mercredi 30, de 10 h à 20 h. Au total, elles ont reçu et traité plus de 7 400 demandes.

Pour ce qui est des deux commissions établies au Bureau central, en outre de fournir l'assistance technique, lorsque requise, aux 33 commissions en arrondissement, celles-ci se sont principalement occupées des dossiers d'inscription des électeurs non domiciliés et de leurs demandes respectives

de voter par correspondance (BVC), de même que des demandes de se prévaloir du vote itinérant (BVI) soumises par les électeurs des centres d'hébergement ou résidences pour personnes âgées. Ces deux commissions ont eu à traiter au total près de 2 000 dossiers.

Une fois complétés les travaux de ces commissions de révision, la liste électorale a dès lors été consolidée et produite dans sa version finale. Le président d'élection en a fait le dépôt officiel le 3 octobre, date de son entrée en vigueur aux fins de la tenue du scrutin.

Dans les jours qui ont suivi, comme l'exige la LERM, le Bureau central a transmis par la poste à chacun des 1 100 208 électeurs inscrits, sur la liste électorale (dont 3 035 non domiciliés), une carte leur rappelant la tenue de l'élection, la date, les heures d'ouverture et le lieu où ils pourront voter lors du vote par anticipation ou le jour du scrutin, de même que la liste des candidats en lice à chacun des postes pour lesquels ils ont droit de vote.

En conclusion, à l'expérience et au bilan qui en a été dressé, il est clair que pour répondre plus adéquatement à la demande des électeurs, la révision de la liste électorale doit s'échelonner sur une plus longue période.

Ainsi, lors des trois élections partielles tenues en 2010, les commissions de révision ont siégé sur une période de dix jours (plutôt que quatre), incluant une fin de semaine et plusieurs sessions en soirée.

De plus, ces différentes commissions de révision ont siégé plus tard durant la période électorale, soit jusqu'au 20^e jour avant le scrutin (comparativement au 32^e jour avant le scrutin du 1^{er} novembre 2009).

Ces nouvelles mesures se sont avérées des plus concluantes.

3.9 Les mises en candidature aux 103 postes visés par l'élection générale

Dans le cadre de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, conformément à une nouvelle disposition de la LERM, la période de mise en candidature s'est échelonnée sur une période de 15 jours à compter du 44^e jour précédant le jour du scrutin, soit du vendredi 18 septembre au vendredi 2 octobre, 16 h 30.

Quant aux exigences de la LERM pour être candidat à cette élection générale à la Ville de Montréal, toute personne devait :

- a) posséder la qualité d'électeur telle que précédemment rappelée (cf. rubrique 3.8.1 ci-dessus);
- b) résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville de Montréal depuis au moins douze mois le 1^{er} septembre 2009;
- c) ne pas être dans une situation d'inéligibilité prévue par la LERM, notamment ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal;
- d) présenter et déposer auprès du président d'élection ou de l'un de ses adjoints désignés⁶, durant la période prévue pour ce faire, sa déclaration de candidature dûment complétée et signée, comportant la signature d'appui du nombre prédéterminé d'électeurs prévu par la LERM selon le poste électif concerné.

Les candidats et les partis politiques autorisés ont pu se procurer, dès le 18 septembre 2009, tous les guides et formulaires nécessaires à la préparation d'une déclaration de candidature, tous ses documents ayant alors été rendus accessibles sur le site web dédié à l'élection générale.

À la clôture de la période des mises en candidature, le vendredi 2 octobre, 16 h 30, on dénombrait 400 candidatures officiellement acceptées par le président d'élection.

Toutefois, deux candidats se sont désistés par la suite. Ce qui a fait que lors de la tenue du vote, 132 candidates et de 266 candidats ont été en lice et ont brigué les suffrages à l'un ou l'autre des 103 postes électifs visés par l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 à la Ville de Montréal. L'Annexe III de ce rapport présente la répartition de ces 398 candidatures.

Les candidats et les partis ont été conviés par le président d'élection à une soirée d'information qui a eu lieu le jeudi 15 octobre au Collège Ahuntsic. À cette occasion, le président d'élection leur a fourni

⁶ *Suivant la procédure établie, toutes les candidatures au poste de maire de la ville ont été reçues par le président d'élection lui-même. Quant aux candidatures aux autres postes (maires d'arrondissement, conseillers de la ville et conseillers d'arrondissement), le président d'élection, comme le prévoit la LERM, a désigné tous les coordonnateurs en arrondissement comme adjoints habilités à recevoir les candidatures aux postes électifs de leur arrondissement respectif.*

divers renseignements sur le déroulement du vote, les exigences de la LERM, leur présence dans les endroits de vote, le rôle de leurs représentants, l’affichage partisan, le dépouillement et le recensement des votes, la diffusion des résultats, etc. Une période de questions a suivi.

3.10 Impression des bulletins de vote

L’impression des bulletins de vote est assujettie à des directives très précises du DGEQ, principalement quant à la typographie, les dimensions et la reliure en livrets.

Tout en respectant ces règles et ces directives, le président d’élection et son bureau central, afin de simplifier les choses, tant pour les électeurs que du côté des scrutateurs et secrétaires des bureaux de vote, ont pris soin de faire imprimer les bulletins de vote en cinq couleurs différentes, permettant ainsi de bien distinguer les cinq niveaux de postes électifs définis par le cadre électoral. Il en a été de même pour tous les formulaires, les relevés et les enveloppes nécessaires au dépouillement et au recensement des votes à la clôture du scrutin.

Au total, répartis selon les 103 postes électifs visés par l’élection générale du 1^{er} novembre 2009 à la Ville de Montréal, près de 4 200 000 bulletins de vote ont été imprimés aux fins de sa tenue.

Comme il se doit, l’imprimeur retenu pour ce faire, suite au lancement d’un appel d’offres public, a dû fournir toutes les garanties et réaliser son travail dans le plus strict respect des directives du président d’élection à cet égard, notamment quant à la qualité, la ponctualité, la confidentialité et la sécurité exigées de sa prestation.

En cela, le président d’élection a pu compter sur l’expertise conseil et l’assistance technique des spécialistes de la Direction de l’approvisionnement.

CHAPITRE 4

PERSONNEL ÉLECTORAL

4.1 Les recommandations des partis

Les articles 77 et 78 de la LERM prévoient que le président d'élection nomme les scrutateurs et secrétaires parmi les personnes recommandées par les deux partis qui ont fait élire le plus grand nombre de candidats lors de l'élection précédente et que ces recommandations doivent être transmises au plus tard 16 jours avant l'élection. De la même façon, les partis peuvent recommander les membres des commissions de révision (article 115).

En date du 17 juillet 2009, le président d'élection rappelait aux partis la possibilité de recommander des travailleurs d'élection en leur fixant des échéances. Au total, sur les 10 304 postes de scrutateurs ou secrétaires disponibles, les recommandations des partis ont permis de combler 2 140 postes, ce qui correspond à 20,77 % des effectifs requis.

Il s'ensuit que le recrutement du personnel électoral est rapidement devenu un enjeu majeur dans le cadre de l'organisation de l'élection générale.

4.2 Le recrutement

Compte tenu du nombre d'électeurs et de la complexité du cadre électoral, le retour au mode traditionnel de votation a posé un défi important de recrutement du personnel électoral. La décision de se prévaloir du vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés et l'élargissement des clientèles pour le vote itinérant ont également contribué à augmenter les besoins en personnel. Enfin, le risque de pandémie grippale a justifié l'embauche d'un plus grand nombre de réservistes.

Bref, le Bureau des élections a été appelé à combler un total de 13 828 postes aux fins de la tenue de l'élection générale (voir Annexe IV).

Un outil informatique, *Postulez en ligne*, a été développé sur le site internet d'Élection Montréal, permettant aux postulants de diriger leur demande vers l'arrondissement de son choix. Plusieurs démarches ont ensuite été entreprises pour solliciter des candidatures.

Afin d'accroître l'embauche d'étudiants et de jeunes travailleurs, les sites d'embauche des cégeps et des universités du territoire ont été ciblés, de même que le site Emploi-Québec qui s'est avéré être un outil très performant. Rappelons que toute personne âgée de 16 ans et plus ayant un numéro d'assurance sociale pouvait poser sa candidature.

Des rencontres avec les commissions scolaires et les directions d'écoles secondaires, de même que l'association avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal, plus particulièrement avec l'équipe du projet *Électeurs en herbe*, ont permis de solliciter la participation des jeunes, dans leur milieu scolaire. De l'affichage dans les Carrefours Jeunesse-Emploi, dans les maisons de jeunes et dans les stations de métro a complété la démarche auprès de cette clientèle.

La publication d'offres d'emploi dans les revues des associations de personnes retraitées a favorisé l'embauche de ces personnes.

Quant à la clientèle générale, elle a été recrutée par le biais de parutions dans les journaux locaux et d'affichage dans les édifices municipaux ouverts au public (bibliothèques, maisons de la culture, bureaux d'arrondissement, centres communautaires, etc.), dans les bureaux Accès Montréal, dans les locaux de certains partenaires dont les éco-quartiers et dans les stations de métro.

Enfin, des démarches spécifiques ont été faites auprès des travailleurs des dernières élections et des employés de la Ville de Montréal.

Au total, 18 404 demandes d'emploi ont été traitées. 13 828 personnes ont été appelées à combler les postes de travailleurs dans les bureaux de vote et aux commissions de révision. Les jours de votation, 765 travailleurs absents ont été remplacés par des réservistes.

L'Annexe V de ce rapport présente les tarifs de rémunération du personnel électoral.

CHAPITRE 5

PARTICIPATION ÉLECTORALE

5.1 Le contexte

La création de la nouvelle Ville et le Sommet de Montréal tenu en juin 2002 ont suscité la mise en place de divers mécanismes de participation citoyenne en réponse aux attentes maintes fois exprimées par les Montréalais et Montréalaises.

Sous l'axe 4 du sommet : *Montréal, métropole démocratique, équitable et transparente*, le Chantier sur la démocratie a, entre autres, concentré ses travaux à :

- la *Politique de consultation et de participation publiques* adoptée par le conseil municipal en mars 2005;
- la rédaction de guides pratiques à l'intention des citoyennes, citoyens et promoteurs;
- la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* adoptée par le conseil municipal en 2005 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Ces réalisations, de même que la création de l'Office de consultation publique de Montréal, représentent autant de mesures destinées à favoriser l'expression citoyenne.

Paradoxalement, une brève analyse des taux de participation à l'élection générale de novembre 2005 et aux élections partielles subséquentes démontre une tendance à la baisse. Ainsi, en moyenne, en 2005 :

- 2 arrondissements ont un taux moyen de participation électorale inférieur à 30 %;
- 8 arrondissements affichent un taux moyen entre 30 % et 35 %;
- 5, entre 35 % et 40 %;
- 4, plus de 40 % sans qu'aucun n'atteigne toutefois 50 %.

À la mairie de Montréal, le taux de participation fut de 34,95 % en 2005. Les cinq élections partielles subséquentes ont affiché quant à elles des taux se situant entre 18 % et 29 %.

C'est ainsi que d'une thématique plus large, soit la participation citoyenne, plusieurs ont été amenés à s'intéresser à l'expression de base de celle-ci, c'est-

à-dire la participation électorale, premier devoir de tout citoyen. Le Chantier sur la démocratie et des organismes du milieu associatif en lien avec le Chantier sur l'accessibilité universelle ont ainsi approché le Bureau des élections en prévision de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009. La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a formulé des recommandations sur la représentation et la participation électorale à la suite des consultations sur le projet de politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*⁷ et sur l'itinérance⁸. De plus, la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain a formulé, à la suite de l'étude des prévisions budgétaires de la Ville de Montréal en décembre 2008, une recommandation visant à ce que le greffier de la Ville, en sa qualité de président d'élection, mette en place, en collaboration avec le Service des communications et des relations avec les citoyens, des mesures afin de faciliter l'exercice du droit de vote et favoriser une plus grande participation des citoyens.⁹

Enfin, les moyens déployés par le DGEQ et Élections Canada en vue de favoriser la participation et l'exercice du vote lors des dernières élections provinciale et fédérale sont d'une telle ampleur que la population s'attend à bénéficier du même type de mesures dans le cadre de l'élection générale de la métropole du Québec.

Dans ce contexte, il a été jugé opportun d'explorer, au-delà des obligations légales, des collaborations possibles en vue de favoriser la participation à l'élection du 1^{er} novembre 2009.

5.2 Le mandat et les objectifs

Dès la mise en place du Bureau des élections en janvier 2009, il y a eu recensement des pratiques mises de l'avant par les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que dans différentes grandes

⁷ Voir détails à l'Annexe VI (point #1)

⁸ Voir détails à l'Annexe VI (point #2)

⁹ Voir détails à l'Annexe VI (point #3)

villes comme Toronto, Vancouver, Ottawa, Québec, Gatineau, Laval, Longueuil et Boston. Le *Plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle* a également été pris en compte.

L'inventaire des mesures déployées par les gouvernements et municipalités a permis d'enrichir la réflexion et d'orienter les actions. Suite à cet exercice, le Bureau des élections, en tenant compte des paramètres prévus par la loi, a identifié quelques pistes d'action dans l'objectif d'accroître la participation électorale.

Il s'ensuit que des objectifs de communication visant la population en général et d'autres objectifs visant des clientèles spécifiques ont été déterminés. C'est ainsi que le Bureau des élections a précisé les objectifs suivants :

- entreprendre les démarches en vue d'établir les modalités de collaboration avec des partenaires en vue de favoriser la participation électorale de clientèles ayant des besoins particuliers;
- se doter d'un plan de communication, d'une signature graphique et d'un slogan.

Pour atteindre ces objectifs, le Bureau des élections s'est doté d'un adjoint principal au président et au secrétaire d'élection, M^e Emmanuel Tani-Moore, qui a assumé, entre autres, la responsabilité des communications et de la participation électorale. Le Bureau lui a également confié le mandat de mise en œuvre et de réalisation des objectifs retenus.

5.3 Les démarches

Dès le début de l'année 2009, le Bureau des élections a contacté les fonctionnaires en soutien au Chantier sur la démocratie et il a été invité à participer à deux rencontres portant sur une proposition de communication destinée à accroître la participation citoyenne. Le Bureau des élections avait prévu se joindre à cette campagne. Cependant le report de celle-ci en 2010 l'a plutôt amené à élaborer son propre plan de communication et des outils promotionnels ainsi qu'à collaborer avec différents groupes représentatifs de la diversité montréalaise. Dans certains cas, les groupes ont contacté le Bureau des élections alors que dans d'autres cas, celui-ci a initié la démarche avec la collaboration de conseillers de la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

5.3.1 La participation électorale

5.3.1.1 Les jeunes

Les rencontres

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal consacre beaucoup d'efforts à accroître la participation électorale des jeunes, des employés de cet organisme étant entièrement dédiés à cette tâche. Dans le but de se concerter en ce qui a trait aux actions visant les jeunes, le Bureau des élections a rencontré les représentants du Forum jeunesse de l'île de Montréal à trois reprises, les 16 février, 21 mai et 16 novembre 2009, ainsi que les membres du Conseil jeunesse de Montréal, le 17 juin 2009.

Le Bureau des élections a choisi d'appuyer les actions du Forum jeunesse et du Conseil jeunesse de Montréal, maîtres d'œuvre auprès des jeunes, en fournissant information, matériel, outils promotionnels et hyperlien vers le site web du Forum. Réciproquement, le Forum et le Conseil ont créé, à partir de leur site, un hyperlien vers le site du Bureau des élections.

Les mesures facilitant l'inscription sur la liste électorale

À la suggestion du Forum jeunesse, le Bureau des élections a tenu une commission de révision de la liste électorale, accessible à tous, dans la station de métro Berri-UQÀM, station centrale la plus achalandée où convergent toutes les lignes du réseau. Cette mesure a certainement permis d'informer et de rejoindre un plus grand nombre de jeunes, l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) ayant un accès direct à cette station.

Également à la suggestion du Forum jeunesse de l'île de Montréal, l'agent de relations communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance du Bureau des élections (cf. rubrique 5.3.1.4) a rencontré les jeunes du Centre de jour Chez Pops et du Refuge des jeunes pour les informer des modalités de participation à l'élection.

Mentionnons que le Bureau des élections a mis en contact les responsables du programme « *Électeurs en herbe* » et les directions d'une école desservant des jeunes ayant une limitation auditive et d'un centre desservant des jeunes ayant une limitation visuelle.

La distribution de cartons rappelant aux jeunes d'aller voter le 1^{er} novembre

En préparation de la Journée des jeunes montréalais du 17 octobre 2009, un événement annuel organisé par le Conseil jeunesse visant à rapprocher les élus des jeunes, le Bureau des élections a fourni au Conseil les informations relatives à la structure municipale ainsi qu'au cadre électoral. Il a également fourni 300 cartons promotionnels qui ont été remis aux jeunes dans les 13 arrondissements participants.

En concertation avec le Forum jeunesse, le Bureau des élections a collaboré à la conférence de presse « *Jeunes citoyens et citoyennes, aux urnes!* » regroupant le Forum, le Conseil jeunesse, la Jeune Chambre de commerce de Montréal et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal le 27 octobre 2009, à 9 h, à la station de métro Berri-UQÀM. Le même jour, avec la participation de l'escouade mobile du Forum et de bénévoles, le Bureau des élections a distribué des cartons promotionnels à l'heure de pointe de fin d'après-midi à la station de métro McGill et le 29 octobre 2009, aux mêmes heures avec des bénévoles du Forum, à la station de métro Berri-UQÀM. Les jeunes étant de grands utilisateurs du transport collectif, le Bureau des élections a jugé opportun, en appui au volet affichage, de distribuer des cartons leur rappelant l'importance d'aller voter le 1^{er} novembre. 4 000 cartons ont ainsi été distribués dans le métro.

Le Bureau des élections a également procédé à la distribution de cartons promotionnels dans des lieux fréquentés par les jeunes et leurs parents, 11 000 cartons ont ainsi été distribués principalement dans le réseau des installations municipales.

Le recrutement des jeunes comme personnel électoral

Parallèlement aux actions décrites ci-dessus, le Bureau des élections a voulu donner l'opportunité aux jeunes de 16 à 18 ans de se familiariser avec le processus démocratique. Ainsi, le Bureau s'est associé au volet pédagogique du projet « *Électeurs en herbe* » et a offert aux étudiants de Secondaire V la possibilité de devenir membre du personnel électoral.

Le recrutement des jeunes a été effectué via les commissions scolaires francophones de l'île, CS Marguerite-Bourgeoys, CS Pointe-de-l'île et CS de Montréal, via les bureaux de placement étudiant des cégeps et des universités ainsi que des carrefours

jeunesse-emploi. Soulignons que cette approche a porté fruit puisque nombre de jeunes ont pu être recrutés de cette façon.

L'information ciblée

Le Bureau des élections a développé une stratégie web qui s'est avérée fructueuse. En effet, entre les mois d'août et novembre, Facebook s'est positionné comme le 3^e site référant en importance sur le site du Bureau des élections. De l'avis du Forum jeunesse, l'utilisation proactive d'internet et de Facebook représentent les mesures ayant le plus d'impact auprès des jeunes.

Dans la réalisation de son plan de communication, le Bureau des élections a également diffusé de la publicité visant à rappeler aux jeunes d'aller voter sur les ondes de différentes radios étudiantes (cf. rubrique 6.4).

5.3.1.2 L'accessibilité universelle

Dès le début de l'année 2009, le Bureau des élections a rencontré des représentants d'organismes de promotion des droits des personnes handicapées : Mme Marie Turcotte, de l'organisme Ex-Aequo; Mme Julie Cadieux, du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI); M. Mathieu Noël, du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) et Mme Marise Duquette, de la firme Simplicom. Le Bureau des élections a également bénéficié de la collaboration de Mme Lyse Chartrand, responsable du dossier de l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal et de M. Jean-René Marchand, responsable du dossier au Service des affaires corporatives.

Cinq rencontres avec les représentants d'organismes ont eu lieu afin d'établir le plan d'action et dresser le bilan : les 6 et 11 février, le 26 mars, le 14 mai et le 2 décembre 2009.

À l'issue de ces rencontres, il fut convenu de diffuser l'information en langage simplifié, de mettre en place diverses mesures spéciales à l'intention des électeurs ayant des limitations visuelles, auditives ou motrices et d'apporter une attention particulière à l'accessibilité des lieux de votation. En plus de diffuser l'information en médias substitués non seulement sur le web et dans les bureaux d'élection en arrondissement, le Bureau des élections a également diffusé auprès des organismes et des institutions desservant les électeurs visés. Contactés par téléphone ou par courriel, ces derniers ont

généralement manifesté un grand intérêt et accepté de diffuser l'information auprès de leur clientèle.

Les actions du Bureau des élections

L'accessibilité des lieux

Lors de la sélection des locaux pour la tenue des commissions de révision, le Bureau des élections s'est assuré de la sélection exclusive de locaux accessibles pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Il en fut de même, conformément à la loi, pour tous les endroits de votation le 25 octobre, jour du vote par anticipation.

Bien que le Bureau privilégie, dans tous les cas, l'aménagement de bureaux de vote dans des immeubles accessibles, quelques immeubles ne l'étaient pas le jour du scrutin, le 1^{er} novembre, et ce en raison du parc immobilier restreint dans certains districts. Afin d'informer adéquatement les électeurs de l'accessibilité des lieux, la carte de rappel postée à chaque électeur montréalais précisait, au moyen d'un pictogramme, l'accessibilité ou non des endroits de votation les 25 octobre et 1^{er} novembre.

Mentionnons que le Bureau a aménagé une centaine de lieux de votation le 25 octobre et environ 540, le 1^{er} novembre.

La formation du personnel électoral

À la demande du milieu associatif, les responsables de la formation du personnel électoral ont participé, le 13 octobre 2009, à un atelier de formation donné par la firme Handidactis dans le cadre des élections à la Ville de Montréal. Les objectifs de l'activité de formation étaient les suivants :

- comprendre les besoins particuliers des personnes ayant une incapacité quelle qu'elle soit;
- s'approprier les attitudes sous-jacentes à une communication adéquate avec les personnes ayant une incapacité;
- mettre en pratique les habiletés requises pour communiquer avec des personnes ayant une incapacité.

À cet atelier, s'ajoutait le Guide de formation destiné au personnel électoral élaboré par le Bureau des élections incluant une section sur les droits des personnes handicapées et le soutien attendu de la part du personnel électoral.

Les mesures pour les électeurs ayant des limitations visuelles

Le Bureau des élections a retenu les services du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) pour assurer la production du matériel destiné aux électeurs ayant des limitations visuelles.

Le Manuel de l'électeur a été produit dans les formats suivants :

- en braille (135 copies);
- en version cd-audio (135 copies);
- en version « gros caractères » (440 copies).

De plus, le Manuel de l'électeur a fait l'objet d'une diffusion audio sur le publiphone du RAAMM du 14 septembre au 1^{er} novembre 2009.

Outre le web et les bureaux locaux en arrondissement, les différentes versions du Manuel (braille, cd-audio et « gros caractères ») ont été diffusées, entre autres, par le RAAMM, l'Institut national des aveugles (INCA), la Fondation des aveugles, l'Institut Nazareth-Louis-Braille, le Centre MAB-Mackay, le Centre d'hébergement Cartierville et les résidences Gilman et Rousselot qui accueillent des personnes âgées ayant des limitations visuelles ou auditives.

Le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin, les électeurs ayant des limitations visuelles avaient le droit d'être accompagnés d'une personne de leur choix ou d'un membre du personnel électoral et d'utiliser un gabarit pour marquer leur bulletin de vote.

Les mesures pour les électeurs ayant des limitations auditives

Le Bureau des élections a produit un DVD en langue des signes québécoise (75 copies) à l'intention des électeurs ayant des limitations auditives. Réalisée par le Centre de communications visuelles de la Ville de Montréal, la vidéo présente des éléments d'information sur l'hôtel de ville, les compétences des instances décisionnelles et le Manuel de l'électeur. Le Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET) a interprété les propos du narrateur en langue des signes québécoise.

Tel que ceci avait été fait dans le dossier des électeurs ayant des limitations visuelles, le Bureau des élections a communiqué avec les organismes et institutions du domaine de la surdité afin de les informer et de leur offrir copie de la vidéo. Outre le

web et les bureaux locaux en arrondissement, la vidéo a été distribuée, entre autres, à l'Institut Raymond-Dewar, à la polyvalente Lucien-Pagé, au Centre MAB-Mackay, au Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain, à la Maison des femmes sourdes, à la Société culturelle des sourds, au Centre Alpha-sourd, au Centre d'hébergement Cartierville et aux résidences Gilman et Rousselot.

De plus, dès l'ouverture du Bureau des élections, une ligne ATS a été mise en place à l'intention des électeurs ayant des limitations auditives. Notons que les personnes ayant des limitations auditives avaient le droit d'être accompagnées d'un interprète.

Les mesures pour les électeurs ayant des limitations motrices

À la demande du milieu associatif, le Bureau des élections a mis en place des mesures pour faciliter l'exercice du vote des personnes éprouvant des problèmes de motricité. Sur demande, le personnel électoral était en mesure de fournir dans tous les endroits de vote :

- une chaise à l'électeur pouvant difficilement demeurer debout pour voter;
- un crayon dont le diamètre est plus gros que celui du crayon habituellement fourni et plus facile à manipuler pour l'électeur ayant des problèmes de motricité fine;
- un porte-document à pince rigide permettant de fixer le bulletin de vote et fort utile pour l'électeur devant voter d'une seule main.

Enfin, les isolements ont été fixés aux tables de sorte que des mouvements involontaires ou incontrôlables ne pouvaient les faire tomber.

L'information en français simplifié

Soucieux de rendre l'information accessible au plus grand nombre d'électeurs montréalais, le Bureau des élections a mandaté la firme Simplicom pour l'adaptation du contenu du Manuel de l'électeur en français simplifié. Outre le web et les bureaux d'élection en arrondissement, le Bureau des élections s'est assuré d'une diffusion la plus large qui soit en sollicitant, notamment, la collaboration du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) et en contactant, soit par téléphone ou par courriel, les groupes populaires en alphabétisation, les entreprises d'insertion sociale, les auberges communautaires du cœur, les centres d'éducation populaire et les centres d'alphabétisation et de francisation des commissions

scolaires Marguerite-Bourgeoys, de Montréal et de la Pointe-de-l'Île.

5.3.1.3 Les communautés culturelles

Dès le début de l'année 2009, le Bureau des élections a convenu d'entreprendre les démarches en vue d'établir les modalités de collaboration avec des partenaires dans le but de favoriser la participation électorale de clientèles ayant des besoins particuliers. Le Bureau des élections a donc initié des démarches avec la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle et, par la suite, avec le Conseil interculturel de Montréal (CIM) ainsi que le Conseil national des citoyens d'origine haïtienne (CONACOH). À l'issue de ces démarches, au printemps 2009, le Bureau des élections a convenu d'un plan d'action, en deux volets, à l'égard des électeurs membres d'une communauté culturelle.

Les actions du Bureau des élections

Participation électorale

Le premier volet du plan d'action visait à favoriser l'augmentation de la représentation et de la participation électorale des membres des communautés culturelles de Montréal à l'élection générale du 1^{er} novembre 2009.

Pour atteindre cet objectif, le Bureau des élections a établi une collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal (CIM) et des partenaires locaux et retenu, comme moyen, la tenue de rencontres publiques comportant deux parties :

- information relative à l'organisation municipale et aux élections;
- échanges entre les citoyens et citoyennes participants et des candidats et candidates locaux.

Dans l'objectif de tenir les séances d'information, quatre rencontres de coordination ont eu lieu; les 6 mars, 7 mai, 22 juillet et 6 août et une rencontre pour dresser le bilan, le 20 novembre. Le Conseil national des citoyens d'origine haïtienne (CONACOH) a été maître d'œuvre de la première soirée d'information le 18 juin 2009 dans le quartier Saint-Michel, arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Cette soirée visait principalement à favoriser les mises en candidature de membres des différentes communautés culturelles.

Par la suite, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale et le Conseil interculturel, il fut convenu de tenir trois soirées d'information et d'échanges dans des secteurs ayant affiché des taux de participation électorale parmi les plus faibles en 2005. Trois districts ont été ciblés dans trois différents arrondissements :

- district Côte-des-Neiges, arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, taux de participation en 2005 : 30,79 %;
- district Ovide-Clermont, arrondissement de Montréal-Nord, taux de participation en 2005 : 29,28 %;
- district St-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-St-Charles, arrondissement du Sud-Ouest, taux de participation en 2005 : 29,73 %

Fut ensuite établi le rôle et les responsabilités du partenaire en arrondissement, du Conseil interculturel et du Bureau des élections.

Les partenaires en arrondissement avaient pour mandat de porter le projet localement. À cet égard, ils étaient responsables d'inviter la population à participer à la séance; en collaboration avec le CIM, d'inviter des candidats et candidates de tous les partis politiques à participer aux séances; de réserver une salle et de recruter un animateur pour la période d'échanges.

Le Bureau des élections a assuré la première partie des soirées en présentant un diaporama visant à expliquer la structure municipale et le processus électoral. La présentation était suivie d'une période de questions. Par la suite, une période d'échanges a pris place avec les candidats présents et cette période était animée par le partenaire en arrondissement.

À titre d'exemple, le 18 juin 2009, les candidats, membres de communautés culturelles, ont été invités à s'exprimer sur les motifs qui les ont amenés, comme membres d'une communauté culturelle, à se porter candidats.

Dans le cas des trois soirées prévues en octobre, les partenaires en arrondissement ont choisi des thèmes tels : pourquoi les communautés culturelles devraient voter et pourquoi la population devrait voter; les échanges devant porter sur l'implication citoyenne et non pas sur le programme électoral de chacun des partis politiques.

- Arrondissement du Sud-Ouest, Quartier de la Petite-Bourgogne

Partenaire local : Coalition de la Petite-Bourgogne

Le partenaire a annulé la rencontre à 24 heures d'avis en raison d'un dégât d'eau dans le local de l'organisme.

- Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Partenaire local : Carrefour jeunesse-emploi

La rencontre a eu lieu et regroupait majoritairement des jeunes.

- Arrondissement de Montréal-Nord

Partenaire local : Centre Communautaire et multiethnique de Montréal-Nord

La rencontre a eu lieu et regroupait majoritairement des candidats.

Adaptation du Manuel de l'électeur

Quant au deuxième volet du plan d'action, il a permis l'adaptation de la version simplifiée du Manuel de l'électeur diffusée par le DGEQ lors de la dernière élection provinciale. Onze versions en langues non officielles ont été adaptées. La sélection des onze langues s'appuie sur les données du recensement 2006 de Statistiques Canada fournies par M. Benoît Van de Walle, conseiller en planification, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- Tableau présentant les 30 langues non officielles parlées le plus souvent à la maison dans la population totale pour la Ville de Montréal;
- Tableau présentant les 30 langues non officielles parlées le plus souvent à la maison chez les nouveaux arrivants (2001-2006) pour la Ville de Montréal.

Le Bureau des élections a retenu les onze langues non officielles qui sont parlées le plus souvent à la maison dans la population totale. Notons que sept de ces onze langues se retrouvent parmi les dix premières positions dans les deux tableaux. Le Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI) a réalisé la grande majorité des adaptations et l'apport de trois interprètes externes à la Ville a été nécessaire.

Les onze langues non officielles retenues sont, par ordre d'importance dans la population, les suivantes :

- Espagnol
- Italien

- Arabe
- Mandarin
- Vietnamien
- Créole
- Grec
- Roumain
- Russe
- Portugais
- Tamoul

Le Manuel de l'électeur, en français, en anglais et dans les onze langues non officielles a été diffusé sur le site web du Bureau des élections www.ville.montreal.qc.ca/election sous la rubrique « Manuel de l'électeur », dans tous les bureaux d'élection en arrondissement et auprès de 419 organismes communautaires.

5.3.1.4 Les personnes itinérantes

Dans le but de donner suite à la huitième recommandation de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie concernant l'exercice du droit de vote pour les personnes itinérantes¹⁰, le Bureau des élections a tenu plusieurs rencontres sur le sujet dès le début de l'année 2009 :

- le 19 février 2009, avec le responsable du dossier de l'itinérance à la Direction de la diversité sociale, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, M. Guy Lacroix;
- le 27 mars 2009, avec les directeurs des trois grands refuges montréalais : Mme Geneviève Grégoire de la Maison du Père, M. Cyril Morgan de la Mission Bon Accueil et M. Matthew Pearce de la Mission Old Brewery;
- le 6 août et le 25 septembre 2009 avec le candidat au poste d'agent de relations communautaires, M. Robert Brunet. Précisons que M. Brunet a exercé cette fonction lors de la dernière élection fédérale;
- les 21 et 23 septembre 2009 avec un membre de la direction du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), M. Bernard St-Jacques;

- le 16 novembre 2009 avec M. Brunet, M. Lacroix et M. St-Jacques pour discuter du bilan des actions du Bureau des élections.

En outre, également dès le début de l'année 2009, le Bureau des élections a adressé au gouvernement du Québec des demandes d'amendements législatifs. Parmi celles-ci, le Bureau proposait que la LERM comporte, à l'instar de la Loi électorale fédérale, des dispositions spécifiant « qu'un refuge, un centre d'accueil ou un autre établissement de même nature qui offrent le gîte, le couvert ou d'autres services sociaux aux personnes sans abri sont les lieux de résidence habituelle de ces personnes ». Le gouvernement du Québec n'a toutefois pas donné suite à cette demande.

Les actions du Bureau des élections

- Recension du nombre de personnes inscrites sur la liste électorale à l'adresse de 13 organismes. Plus de 800 personnes sont inscrites sur la liste dans l'arrondissement de Ville-Marie.
- Tenue d'une commission de révision à la Maison du Père du 27 au 30 septembre. Mentionnons, que les commissions de révision tenues à Montréal ont la particularité d'être universelles.
- Tenue d'un bureau de vote par anticipation à la Maison du Père le 25 octobre.
- Tenue d'un bureau de vote à la Maison du Père le jour du scrutin, le 1^{er} novembre.
- Embauche d'un agent de relations communautaires et élaboration d'un plan d'action afin d'inciter les personnes en situation d'itinérance à s'inscrire sur la liste électorale et à voter. Deux périodes ont été ciblées : du 26 au 30 septembre et du 24 au 31 octobre.
- Participation de l'agent de relations communautaires à la *Nuit des sans-abri* le 16 octobre et à la commission populaire sur les maisons de chambres le 20 octobre. Distribution de cartons promotionnels.
- Informations détaillées sur le processus électoral relayées par courrier électronique aux 90 membres du RAPSIM, les 25 septembre et 15 octobre. Parmi ces informations figurait le nombre de personnes inscrites sur la liste électorale à l'adresse d'une dizaine d'organismes.
- Sensibilisation, durant les deux périodes ciblées, auprès des personnes fréquentant les

¹⁰ Voir détails à l'Annexe VI (point #2)

organismes suivants : Accueil Bonneau, Centre de jour Chez POPS, L'itinéraire – Café sur la rue, Maison du Père, Mission Bon Accueil (points de service sur St-Antoine et Acorn), Old Brewery Mission, Refuge des jeunes et Sac à dos Action-Réinsertion.

- Envoi postal aux membres du RAPSIM d'une lettre rappelant l'élection du 1^{er} novembre et de cartons promotionnels.
- Livraison d'une affiche (identique à celles utilisées dans les voitures de métro) et d'informations détaillées et spécifiques à chacun des organismes concernant le vote par anticipation, le vote le jour du scrutin et la liste des candidats aux organismes suivants : Accueil Bonneau, Centre de jour Chez POPS, CLE St-Alexandre, L'itinéraire – Café sur la rue, Maison du Père, Mission Bon Accueil (points de service sur St-Antoine et Acorn), Old Brewery Mission, Refuge des jeunes et Sac à dos Action-Réinsertion. Selon les informations obtenues de l'agent de relations communautaires, les organismes ont affiché dans leurs locaux le matériel fourni.

5.3.1.5 Les amendements législatifs demandés

En prévision de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, le Bureau des élections de la Ville de Montréal a participé, à la demande du Service des affaires corporatives, à diverses rencontres qui ont eu lieu dans le cadre des consultations menées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire (MAMROT) auprès d'organismes membres du comité conjoint Union des municipalités du Québec (UMQ) / Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur la démocratie municipale, ainsi que du DGEQ. Ces consultations avaient pour but de proposer des amendements au terme de la « LERM » lesquels, dans certains cas, visaient directement à favoriser le taux de participation des électeurs aux élections municipales. À cette fin, les propositions retenues par le MAMROT ont été commentées sous la forme de recommandations par la Ville de Montréal et ont fait l'objet de modifications à la LERM. Celles-ci sont prévues dans la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2009, chapitre 11), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009. Soulignons

notamment des dispositions relatives aux matières suivantes :

- propriétaires d'immeuble non domiciliés (devoir d'information);
- droit de vote par anticipation (ouverture pour tous);
- vote itinérant (élargissement aux résidences pour personnes âgées et augmentation du nombre de journées);
- réduction de la durée de la période de mise en candidature;
- augmentation des dépenses électorales des candidats au poste de maire d'arrondissement.

Dans le cadre de l'adoption de cette loi, la Ville de Montréal a également proposé, à la suite d'une consultation menée par le président d'élection auprès des différents partis politiques représentés au conseil municipal, d'autres modifications visant divers aspects du processus électoral, dont certaines permettant également de favoriser un meilleur taux de participation chez les électeurs:

- élargissement des heures d'ouverture du bureau de vote par anticipation;
- le vote aux bureaux du président d'élection la semaine précédant le jour du scrutin;
- le vote par correspondance permettant à tout électeur admissible d'exercer son droit de vote hors Québec;
- le vote à domicile via le téléphone ou par Internet (pour les personnes incapables de se déplacer);
- l'inscription d'un électeur sur la liste électorale le jour du scrutin;
- le vote des personnes en situation d'itinérance (élargissement de la notion de « domicile »);
- la réduction de la période électorale;
- l'affichage des photos des candidats dans les lieux de votation.

Le gouvernement du Québec n'a pas donné suite à ces dernières demandes.

CHAPITRE 6

COMMUNICATIONS

6.1 Le mandat

En fonction des clientèles ciblées et des ressources financières disponibles, le Bureau des élections a mis en œuvre une série de gestes de communication dès la mi-août, avec une forte concentration d'activités dans les quatre semaines précédant l'élection générale 2009.

6.2 La signature graphique

Le Bureau des élections a travaillé avec le Centre de communications visuelles du Service des communications et des relations avec les citoyens (SCRC) à la conception d'un logo et d'une signature graphique.

L'objectif était de développer une identité visuelle propre au Bureau des élections et applicable à l'ensemble de ses productions écrites et électroniques (Manuel de l'électeur, affiches, publicité imprimée, communiqués de presse, correspondance, documents d'information, site web, etc.).

La signature souhaitée devait également afficher des formes et des couleurs distinctes de celles utilisées par les partis politiques en présence et pouvoir durer au-delà de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 notamment dans l'optique d'élections partielles possibles au cours des prochaines années.

Après divers échanges, la proposition retenue a été la suivante :



Le logo permet de mettre en évidence le site web des élections, élément-clé de la stratégie de communication. La date des élections pourrait être modifiée advenant des élections partielles. Enfin, il est possible d'associer le logo à un slogan invitant les citoyens à exercer leur droit de vote.

6.3 Le slogan

Dans le but d'identifier un message pour favoriser la participation au vote du 1^{er} novembre, une session de remue-méninges a été organisée avec des professionnels du SCRC. L'idée était de définir un message court, simple et facile à comprendre pour tous les électeurs et misant sur l'appartenance à Montréal et l'importance du geste de voter. Il fallait aussi s'assurer de créer un slogan qui ne se prêterait pas à une récupération partisane.

Après une première séance, deux familles de slogans ont été retenues. Dans un deuxième temps, les participants ont convenu de retenir le slogan qui fut par la suite validé par le Bureau des élections :

C'est ma ville, je vote!

La notion de « ma ville » souligne le sentiment d'appartenance et présente un caractère inclusif. De plus, elle situe bien le caractère municipal de l'élection du 1^{er} novembre. Évidemment, ce slogan, que l'on retrouve sur les divers outils prévus au plan de communication, a toujours été en accompagnement au logo du Bureau des élections.

6.4 Le plan de communication

En fonction des clientèles ciblées et des ressources financières disponibles, le Bureau des élections a identifié une série de gestes de communication majoritairement concentrés dans les quatre semaines précédant le jour de l'élection. Ces gestes sont :

- une campagne d'affichage sur différents supports publicitaires dans les stations et les voitures de métro et un blitz de distribution de feuillets à des endroits stratégiques dans les stations de métro;
- une campagne d'affichage à l'intérieur des points de services de la Ville (bibliothèques, bureaux Accès Montréal, centres de loisirs, maisons de la culture, etc.);

- des messages publicitaires dans les stations de radio étudiantes et communautaires;
- divers gestes ciblés visant des clientèles ayant des besoins spéciaux (personnes handicapées, itinérants, etc.);
- distribution à chaque adresse civique du Manuel de l'électeur et des avis publics prévus par la Loi;
- la production en plusieurs langues et la diffusion d'un texte explicatif à l'intention des électeurs reprenant les grands thèmes du Manuel de l'électeur.

6.5 La présence sur le web

Le site web www.ville.montreal.qc.ca/election a été officiellement mis en ligne le 17 août 2009. Convivial et interactif, le site web permettait d'accéder rapidement à de nombreux renseignements relatifs au processus électoral : candidats inscrits, localisation des bureaux de vote, calendrier électoral, mesures mises en place pour les électeurs ayant des limitations fonctionnelles, etc.

Le site offrait aussi un accès facile à de nombreux documents d'intérêt, comme les résultats des élections précédentes, les lois pertinentes, le Manuel de l'électeur en 13 langues, etc.

La mise à jour régulière du site et la publication de 45 messages dans la section « Actualités », de même que la possibilité de s'abonner à une infolettre (quatre envois), ont permis à toutes les personnes intéressées d'obtenir toute l'information.

Les statistiques de fréquentation du site témoignent de sa pertinence et de son utilité. À compter de son lancement, le 17 août, et jusqu'au 8 novembre, le site web a reçu 232 267 visites de 186 843 visiteurs. Le nombre de visites a été plus important dans les jours qui ont précédé et suivi le 1^{er} novembre et ce sont les pages affichant les résultats qui ont finalement été les plus fréquentées.

Notons également que 16 662 personnes ont profité de l'application *Postulez en ligne* pour faire une demande d'emploi au Bureau des élections et que 12 708 internautes ont utilisé l'application *Recherche de bureaux de scrutin*. Enfin, 391 internautes ont demandé à recevoir l'infolettre du Bureau des élections.

De plus, par sa présence Twitter et la diffusion de 143 courtes nouvelles (*tweets*), le Bureau des élections a pu faire porter son message auprès de nombreux adeptes de cet outil de réseau social et de « microblogging ». Ainsi, plus de 300 individus et organismes présents sur Twitter (dont un très grand nombre de médias) ont choisi de suivre régulièrement les messages du Bureau des élections et, par conséquent, d'en étendre la portée vers leur propre réseau.

6.6 La campagne d'affichage publicitaire

En collaboration avec le Service des communications et des relations avec les citoyens (SCRC), une campagne d'affichage a été menée du 5 au 31 octobre 2009. Durant cette période, des affiches étaient présentes dans les 740 voitures du métro de Montréal, ainsi que dans quelque 800 édifices municipaux ouverts au public (bibliothèques, maisons de la culture, bureaux d'arrondissement, centres communautaires, etc.). De plus, une version animée de l'affiche a été diffusée régulièrement sur les écrans publicitaires de Métrovision situés dans les principales stations du réseau de métro.

Quatre affiches ont été créées selon un concept graphique unique (voir plus bas). Il s'agissait ici de diffuser un message simple comportant un minimum de texte, interpellant néanmoins l'électeur en continuité avec les autres outils de communication de masse, comme le Manuel de l'électeur. En reprenant la signature graphique du Bureau des élections et le slogan retenu, l'affiche visait à rappeler l'élection du 1^{er} novembre. L'utilisation de quatre personnages différents, représentatifs de la diversité montréalaise, affirmait l'importance du vote pour tous les Montréalais. Enfin, dans le but de compléter le recrutement du personnel électoral, une mention a été ajoutée aux affiches à cet effet.



La campagne d'affichage a été concentrée au réseau du métro et au réseau d'affichage « ville » en raison du budget limité réservé à cette activité. Ces deux réseaux ont été priorités dans la perspective de rejoindre plus particulièrement la clientèle des jeunes électeurs qui, selon diverses études, est la moins empressée à se rendre dans les bureaux de vote. Le réseau du métro s'imposait d'emblée puisque plus de 60 % des 18-24 ans utilisent le métro sur une base régulière.



Le Bureau des élections a également diffusé des messages sur l'afficheur Télécité situé dans les voitures de certaines lignes du métro. On y a privilégié la diffusion de messages visant le recrutement du personnel électoral. Notons enfin que 25 000 signets, axés aussi sur le recrutement du personnel électoral, ont été distribués dans le réseau des bibliothèques.

6.7 La publicité radiophonique

Le Bureau des élections a, tel que prévu, diffusé 220 messages publicitaires axés sur la participation au vote et sur le recrutement du personnel électoral dans les radios communautaires et universitaires suivantes : CHOQ.FM (UQÀM), CIBL, CISM (Université de Montréal), CKUT (Université McGill) et Radio centre-ville.



Ces messages, d'une durée de 30 secondes diffusés à répétition, visaient la clientèle jeunesse et celle des communautés culturelles, notamment via Radio centre-ville dont la programmation multilingue a permis la diffusion de messages en six langues.

6.8 La publicité sur le web

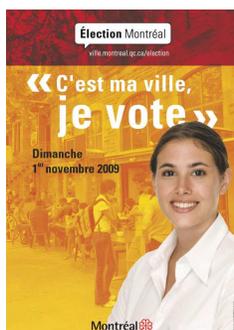
Dans la semaine précédant le jour du scrutin, des publicités du Bureau des élections sont apparues sur les sites web de quelques grands médias de Montréal (Cyberpresse, The Gazette, Radio-Canada.ca). Au total, cela a représenté 500 000 « impressions géociblées » pour les internautes de l'île de Montréal.

Cette intervention publicitaire sur des sites web d'information très fréquentés visait à renforcer le message exprimant l'importance de voter à quelques jours du scrutin.



6.9 Le Manuel de l'électeur

Ce document destiné à l'ensemble des électeurs à l'occasion de chacune des élections générales municipales, a fait l'objet d'un rajeunissement en 2009. L'objectif était de faire du nouveau Manuel de l'électeur un outil de communication informatif plus convivial et facile à consulter. Une attention particulière a été portée à la rédaction du texte et à la présentation graphique du document. Le graphisme du Manuel de l'électeur a servi de base aux autres outils visuels (affiches, feuillets, etc) réalisés par la suite.



823 000 copies du Manuel de l'électeur, en versions française et anglaise, ont été distribuées à toutes les adresses civiques sur le territoire de la Ville de Montréal à la mi-septembre. De plus, des versions condensées ont été produites dans les onze autres langues les plus parlées à Montréal selon le dernier recensement outre le français et l'anglais (espagnol, italien, arabe, mandarin, vietnamien, créole, grec, roumain, russe, portugais et tamoul). Ces versions ont été distribuées auprès de divers organismes et associations et ont également été diffusées sur le site web du Bureau des élections (cf. rubrique 5.3.1.3).

Enfin, le Manuel de l'électeur a aussi été produit en langage simplifié, en version braille et en version audio à l'intention des clientèles à besoins spéciaux. Dans le même esprit, un document vidéo en langue des signes québécoise (LSQ) a été produit et distribué aux organismes pertinents (cf. rubrique 5.3.1.2).

6.10 Le centre d'appels

Le centre d'appels du Bureau des élections, formé de six personnes ayant une connaissance approfondie du processus électoral, a été en opération du 12 août au 1^{er} novembre 2009, du

lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, en soirée lorsque les circonstances l'exigeaient (tenue des commissions de révision par exemple) et lors des jours de vote.

Deux numéros de téléphone ont été utilisés, soit le (514) 868-1071 pour les inscriptions à la liste électorale et le (514) 872-VOTE pour toute autre question relative à l'élection générale.

Cette équipe de personnes expérimentées a répondu à quelque 15 740 appels dont environ 12,5 % en langue anglaise. Les nombreux sujets traités ont varié en fonction du calendrier électoral : inscription des électeurs non domiciliés (fin août), inscriptions à la liste électorale et commissions de révision (septembre), recrutement du personnel électoral (septembre et octobre), endroits de vote et pièces d'identité requises (octobre), etc.

Entre le 12 août et le 14 septembre (date du dépôt de la liste électorale), le centre d'appels a reçu en moyenne 21 appels par jour. Par la suite, cette moyenne s'est accrue à 390 appels quotidiens. Une pointe de 622 appels par jour a été notée après l'envoi de l'avis d'inscription aux électeurs montréalais (semaine du 21 septembre).

Notons enfin que 727 appels ont été traités lors du jour du vote par anticipation (25 octobre) et 1 503 lors du scrutin (1^{er} novembre).

Tous les employés du centre d'appels avaient reçu la formation concernant le service ATS (514-872-0679) (dispositif disponible pour les personnes sourdes, malentendantes ou muettes). Aucun appel n'a toutefois été reçu via ce système.

CHAPITRE 7

TENUE DU SCRUTIN ET DÉROULEMENT DU VOTE

Comme le prévoit la LERM, la tenue du scrutin se répartit sur une période d'une semaine, soit la semaine qui précède le jour de l'élection.

Ainsi, tout comme c'est le cas lors d'une élection provinciale ou fédérale, **l'électeur municipal peut exercer son droit de vote durant cette période, soit par anticipation (BVA)¹¹, le dimanche qui précède le jour de l'élection, soit le jour du scrutin (BVO) comme tel, à sa convenance.**

De plus, au niveau municipal, la LERM prévoit que s'intègrent parallèlement à la tenue du BVA :

- la tenue du **vote itinérant (BVI)** qui s'adresse aux électeurs domiciliés dans un centre d'hébergement ou une résidence pour personnes âgées qui en font la demande;
- la tenue du **vote par correspondance (BVC)** qui vise pour les électeurs non domiciliés qui en font la demande.

Dans ses grandes lignes, la tenue du vote dans le cadre de l'élection du 1^{er} novembre 2009 s'est déroulée comme suit.

7.1 Le vote par anticipation (BVA)

La LERM prévoit que le BVA se tient le dimanche qui précède le jour du scrutin.

En 2009, le vote par anticipation a donc été tenu le dimanche 25 octobre, de midi à 20 h¹².

¹¹ Un amendement à LERM, en vigueur depuis 2009, permet maintenant à tous les électeurs sans exception de se prévaloir du vote par anticipation. Auparavant, le vote par anticipation était réservé aux membres du personnel électoral, aux personnes handicapées et aux personnes qui avaient des motifs de croire qu'elles ne pourraient voter le jour du scrutin.

¹² Dans l'optique de favoriser davantage la participation des électeurs, il serait souhaitable que les heures d'ouverture des bureaux de vote par anticipation et les heures d'ouverture des bureaux de vote du scrutin soient les mêmes et soient harmonisées à celles qui prévalent lors d'une élection provinciale, soit de 9 h 30 à 20 h. La Ville de Montréal, à l'instar de plusieurs autres municipalités, a demandé, dès le début de 2009, qu'un amendement en ce sens soit apporté à la LERM. Cette demande n'a cependant pas eu de suite de la part du gouvernement du Québec. Le président d'élection entend bien réitérer cette demande en vue de la prochaine élection générale.

Il est sans doute utile de rappeler que, comme le permet la LERM, un même bureau de vote par anticipation peut regrouper plusieurs sections de vote, contrairement à un bureau de vote du jour scrutin qui ne doit être établi que pour une seule. Lors du vote par anticipation, le nombre de bureaux de vote est donc moindre que le jour du scrutin.

Ainsi, le dimanche 25 octobre 2009, 629 bureaux de vote par anticipation ont été établis et répartis dans 99 endroits de vote, comparativement à 3 830 (répartis dans 542 endroits) le jour du scrutin, soit un ratio d'environ 6 sections de vote pour chaque bureau de vote par anticipation.

À l'ouverture des bureaux de vote par anticipation, comme c'est souvent le cas, on a pu observer une certaine congestion dans plusieurs endroits de vote. Plusieurs électeurs ont possiblement préféré exercer leur droit de vote en début d'après-midi afin de pouvoir profiter davantage du reste de la journée. D'ailleurs, vers 14 h, les files d'attente s'étaient grandement résorbées et l'achalandage avait repris un rythme moins intense, mais plus régulier jusque vers 18 h 30.

À la fin de la journée, qui s'est déroulée sans incident, 59 126 électeurs avaient voté, représentant un taux de participation de 5,37 %, soit un taux de participation dans la moyenne du BVA lors d'élections antérieurement tenues à Montréal.

Autre constat lors du BVA 2009, il semble que les électeurs aient changé certaines de leurs habitudes et que le jour du vote par anticipation ne soit plus associé à une clientèle en particulier, formée principalement de personnes âgées. En effet, lors du BVA 2009, des électeurs de tous âges et en provenance de divers milieux ont exercé leur droit de vote. Plusieurs électeurs préfèrent désormais exercer leur droit de vote lors de cette journée, et ce, pour différentes raisons (agenda, conditions météorologiques, souhait d'éviter les files d'attente, compléter son devoir de citoyen le plus tôt possible et ainsi pouvoir vaquer à d'autres occupations, etc.).

Le Bureau des élections a pris acte de cette évolution dans les habitudes des électeurs et entend dorénavant augmenter le nombre de bureaux de vote lors du jour de vote par anticipation.

7.2 Le vote itinérant (BVI)

Une modification à l'article 175 de la LERM entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 a permis à un plus grand nombre de personnes de faire une demande de révision de la liste électorale par écrit et de se prévaloir du vote itinérant.

Alors qu'auparavant seuls les électeurs domiciliés dans une installation qui exploite un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou un centre de réadaptation pouvaient demander de voter à un bureau de vote itinérant, ce droit a été élargi aux électeurs domiciliés dans une résidence pour personnes âgées, qui est identifiée au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2). Les autres conditions ont continué de s'appliquer, à savoir que l'électeur doit être incapable de se déplacer et qu'il doit en faire la demande par écrit au président d'élection.

La modification législative a porté à 402 le nombre d'établissements de santé où un résident peut se prévaloir du vote itinérant, soit 223 centres de santé et 179 résidences pour personnes âgées. En comparaison, environ 150 centres de santé se qualifiaient en 2005.

Le vote itinérant a été tenu le 24 octobre, entre 9 h et midi et entre 13 h et 16 h, dans 63 bureaux de vote répartis dans tous les arrondissements, à l'exception de l'arrondissement de Saint-Léonard dont aucun des électeurs n'a demandé de se prévaloir du BVI.

Un total de 840 électeurs se sont inscrits au vote itinérant, lors des commissions de révision. L'Annexe XII de ce rapport présente un tableau illustrant la répartition par arrondissement de ces électeurs.

7.3 Le vote par correspondance (BVC)

Autre nouveauté lors de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 au Québec, en vertu de nouvelles dispositions du *Règlement sur le vote par correspondance*¹³, a été introduit le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés¹⁴ inscrits sur la liste électorale qui en ont dûment fait la demande au président d'élection, et ce, dans les

¹³ Éditées le 16 juin 2009, conformément à l'article 582.1 de la LERM

¹⁴ Voir la rubrique 3.8.1 ci-dessus qui rappelle la définition de la qualité d'électeur non domicilié au sens de la LERM

municipalités dont le conseil avait adopté une résolution à cet effet avant le 1^{er} juillet 2009.

Le conseil de la Ville de Montréal, y voyant une mesure pouvant favoriser une plus grande participation de ces électeurs, a conséquemment autorisé, par sa résolution CM09 0519 adoptée le 15 juin 2009¹⁵, le vote par correspondance pour ces électeurs selon ces nouvelles dispositions législatives.

7.3.1 Le processus prescrit pour le BVC

Le président d'élection a mandaté une équipe de neuf personnes de son bureau central qui a vu à mettre en œuvre le processus prescrit par le *Règlement sur le vote par correspondance*, le tout comme suit.

Étape 1 - Recensement des électeurs visés

Comme il se doit, cette équipe s'est appliquée en tout premier lieu à recenser les personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale de la Ville de Montréal à titre d'électeurs non domiciliés, et ce, dès la fin de juin.

Ainsi, la validation des inscriptions et des procurations soumises lors de l'élection générale de 2005 et lors des élections partielles subséquentes lui a tout d'abord permis de confirmer l'inscription de 1 785 électeurs.

Grâce à l'assistance technique de la firme Innovision+ inc., l'équipe du Bureau des élections a procédé au recensement des électeurs non domiciliés non encore inscrits sur la liste électorale en se référant au rôle d'évaluation foncière de la Ville, de même qu'en utilisant toutes les sources d'information complémentaires qui lui étaient disponibles.

Au total, ce recensement a permis l'identification de 33 021 électeurs non domiciliés.

¹⁵ Conformément à l'article 659.4 de la LERM

Étape 2 - Transmission des avis

Le Bureau des élections a par la suite procédé à l'envoi par la poste, le 7 août 2009, à chacun de ces 33 021 électeurs, des documents suivants les informant de leur droit de vote ainsi que de la possibilité de l'exercer par correspondance, à savoir :

- Aux 1785 électeurs non domiciliés, déjà inscrits sur la liste électorale, l'avis et le formulaire pour demander le vote par correspondance;
- Aux 31 236 autres électeurs non domiciliés recensés, mais non inscrits sur la liste électorale et ayant droit de l'être :
 - Avis et formulaire d'inscription (19 124 électeurs concernés);
 - Avis et formulaire de procuration (12 112 électeurs concernés);
 - Formulaire pour demander le vote par correspondance.

Étape 3 - Traitement des demandes

À compter du 17 août 2009, et jusqu'au dépôt de la liste électorale, l'équipe du Bureau des élections a procédé aux inscriptions sur la liste électorale des électeurs non domiciliés qui se qualifiaient, de même qu'elle a simultanément vu à la confection de la liste des électeurs inscrits au vote par correspondance.

À cette étape, 1 002 électeurs non domiciliés ont été inscrits sur la liste et 1450 demandes de voter par correspondance ont été traitées.

Les demandes reçues après le 14 septembre 2009 ont été soumises aux deux commissions de révision centrales. Ces dernières ont accepté 248 nouvelles inscriptions et 329 demandes de voter par correspondance.

Au total, suite à l'envoi postal de 33 021 avis et formulaires au pays et à l'étranger, seulement **1779 électeurs se sont inscrits au vote par correspondance**. De ce nombre, environ 38,5 % résident dans un rayon de 25 km de Montréal. À titre d'exemple, 14,1% des électeurs inscrits au vote par correspondance habitent l'Île de Montréal et 15,7 % résident à Laval. Paradoxalement, certains de ces électeurs inscrits au vote par correspondance ont malgré tout choisi d'aller voter le jour du scrutin et quelques-uns d'entre eux se sont même présentés au bureau de vote en y apportant les bulletins de

vote qui leur avaient été expédiés pour le vote par correspondance, ce qui n'est pas permis par la loi.

L'inscription de ces 1779 électeurs au vote par correspondance est le résultat de près de trois mois de travail de la part de l'équipe du Bureau des élections chargée de ce dossier.

Étape 4 - Expédition des « trousse de l'électeur »

À compter du 16 octobre, l'équipe du Bureau des élections a fait parvenir par la poste à chacun de ces 1 779 électeurs du vote par correspondance, sa « trousse d'électeur ».

Cet envoi a nécessité la confection d'un matériel électoral spécialisé, soit trois types d'enveloppes distinctes, une pour l'envoi, une pour le retour identifiée à l'électeur pour en permettre le traitement et enfin, une devant contenir les bulletins de vote marqués par l'électeur.

En plus, chaque électeur a reçu les instructions et consignes pour voter, un formulaire de déclaration à compléter et, bien sûr, des bulletins de vote.

Chaque mise sous enveloppe a dû être soigneusement réalisée pour tenir compte du cadre électoral particulier pour chaque électeur. De plus, chaque bulletin de vote a été marqué des initiales d'un adjoint du président d'élection.

Étape 5 - Réception et traitement des enveloppes de retour

Un total de 17 bureaux de vote par correspondance, regroupant chacun de deux à six districts électoraux, ont été nécessaires pour traiter et dépouiller ces enveloppes.

À la clôture du vote par correspondance, le jeudi 30 octobre, 16 h 30, sur les 1 779 expédiées, seulement 1 215 enveloppes de retour contenant les bulletins de vote sont parvenues au Bureau du président d'élection dans le délai prescrit, soit 68,3 % des électeurs inscrits. En raison du défaut de certains électeurs de s'identifier, comme l'exigeait le *Règlement sur le vote par correspondance*, près de 6 % de ces votes reçus n'ont pas été considérés comme valides et n'ont conséquemment pas été déposés dans l'urne.

7.3.2 Coûts du vote par correspondance

Le coût moyen d'inscription d'un électeur non domicilié sur la liste électorale s'est établi à 42 \$ par électeur. À ce coût s'ajoute les coûts du BVC, soit :

- 23,05 \$ par électeur pour son inscription au BVC;
- 10,70 \$ par électeur lorsque ce dernier a voté au BVC.

Au total, pour chaque électeur non domicilié qui s'est inscrit sur la liste électorale, qui a demandé de se prévaloir du BVC et qui a effectivement voté suivant ce mécanisme, le coût moyen fut de 75,75 \$, soit un coût moyen par électeur plus de sept fois plus élevé que le coût pour un électeur domicilié.

7.3.3 Conclusion

Force est de constater que le BVC n'a guère été très concluant quant à son incidence positive escomptée sur le taux de participation, et ce, compte tenu des investissements importants (ressources humaines et financières) exigés par sa tenue. En effet, cette nouvelle formule de votation n'a pas soulevé véritablement d'intérêt chez les électeurs montréalais.

Rappelons qu'à Montréal, le BVC n'était disponible que pour 33 021 des 1 100 208 électeurs, soit pour 3 % de l'ensemble de l'électorat montréalais.

À cela, il faut ajouter les nombreuses complications générées par la tenue du BVC au plan logistique, notamment lors de la confection de la liste des électeurs ayant déjà voté ainsi que lors de la production des listes électorales finales pour le jour du scrutin, le vote par correspondance se terminant à 16 h 30 le 2^e jour précédant celui fixé pour le scrutin.

En somme, dans sa forme actuelle, le BVC s'avère peu efficace dans un contexte urbain comme celui de la Ville de Montréal, particulièrement lorsque l'objectif recherché est celui de favoriser la participation électorale. À cet égard, il faut bien le considérer, **seuls 1 215 électeurs sur les 33 021 éligibles, soit à peine 3,68 % de 3 % des électeurs montréalais, se sont prévalus du BVC.**

Tel que présentement conçu, le BVC est davantage adapté à la réalité des municipalités de villégiature.

Un BVC permettant à tout électeur d'exercer son droit de vote hors du Québec serait plus approprié. Pour ce faire, un amendement législatif est requis.

La Ville de Montréal a déjà fait des représentations en ce sens auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, mais sans succès. Le président d'élection entend réitérer cette demande d'amendement législatif.

7.4 La tenue du vote le 1^{er} novembre 2009, jour du scrutin

Comme l'exige la LERM pour la tenue du vote le jour du scrutin, 3 830 bureaux de vote, soit un pour chaque section de vote, ont été établis et répartis dans 542 endroits sur le territoire de la Ville et de ses 19 arrondissements. À la différence du vote par anticipation, les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h le jour du scrutin.

Au total, 433 937 électeurs montréalais s'y sont rendus et y ont exercé leurs droits de vote, soit un taux de participation de 39,44 %.

Dans son ensemble, la tenue du vote s'est déroulée comme prévu, sans incident digne de mention. À cet égard, comme à chaque élection, le président d'élection avait vu à mettre en place les mesures appropriées pour assurer le bon déroulement dans les bureaux de vote, tout comme pour en assurer l'accès, le tout avec la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal.

Les seules anomalies à signaler sont les retards qui ont marqué l'ouverture de 16 endroits de vote, dont le plus important de 55 minutes. Ceci a eu pour conséquence de retarder d'autant la clôture du scrutin dans ces bureaux de vote et, de ce fait, la publication des résultats de l'élection, laquelle n'a pu débuter qu'à compter de 20 h 55.

7.5 La proclamation des élus

Comme le prévoit la LERM, le président d'élection ne peut procéder à la proclamation des élus qu'à l'issue du délai de quatre jours qui suit le dépouillement des votes, délai dont dispose tout candidat pour déposer devant la Cour du Québec une requête en vue d'un nouveau dépouillement des votes (*recomptage judiciaire*).

Ainsi, le vendredi 6 novembre 2009, le président d'élection a procédé à la proclamation des élus à 101 des 103 postes visés par l'élection générale, et ce, en raison du dépôt de deux requêtes en dépouillement en ce sens, la première visant l'élection au poste de maire d'arrondissement du Sud-Ouest, la seconde,

l'élection au poste de conseiller de la ville du district de Saint-Paul-Émard dans ce même arrondissement.

Dans les deux cas, ces procédures judiciaires, complétées le 17 novembre, ont confirmé le résultat du vote tel qu'établi, le 1^{er} novembre, à la clôture du scrutin.

CHAPITRE 8

COMPILATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

8.1 Une soirée électorale marquée par le retour au mode traditionnel de votation

Le retour au mode traditionnel de votation a eu un impact considérable sur les opérations électorales, particulièrement en ce qui a trait à la compilation et la diffusion des résultats à la clôture du scrutin.

Les 3 830 bureaux de vote (1 582 en 2005) répartis dans 542 endroits de vote (279 en 2005) le jour du scrutin ainsi que les urnes des 630 bureaux de vote (330 en 2005) établis la semaine précédente, lors du vote par anticipation, ont entraîné la compilation et la diffusion d'un total d'environ **15 000 résultats différents** durant la soirée du 1^{er} novembre et les heures qui ont suivi.

Rappelons que ces résultats proviennent de **six cadres électoraux différents** applicables dans 58 districts (chaque électeur votait entre deux et cinq fois selon l'arrondissement où il était inscrit).

Compte tenu du retour au mode traditionnel de votation, la compilation et la diffusion des résultats représentaient un défi de taille, tant par son envergure que par sa complexité. En ce sens, le président d'élection a rencontré les médias le 27 octobre 2009 afin, notamment, de bien leur expliquer que la soirée électorale s'annonçait longue dans les circonstances.

8.2 Rappel du processus mis en place

Le dépouillement des votes a débuté dès la fermeture des bureaux de vote, le dimanche 1^{er} novembre 20 h. Compte tenu que 16 endroits de vote ont ouvert avec un retard variant de 10 à 55 minutes en raison de problèmes techniques, les premiers résultats du vote sur l'ensemble du territoire n'ont été diffusés qu'après la fermeture du dernier endroit, soit à 20 h 55.

Dès lors, les résultats ont été diffusés tout au long de la soirée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal, ouvert au public, ainsi qu'en temps réel sur le site web d'Élection Montréal. Une transmission indépendante réservée aux médias était également en opération (fichier XML actualisé

aux 5 minutes environ), ce qui a permis notamment à la Société Radio-Canada d'afficher les résultats à RDI et sur son site web.

Dès la fermeture des bureaux de vote, les bulletins de vote ont été compilés dans l'ordre suivant :

- Poste de maire de la ville;
- Postes des 18 maires d'arrondissement;
- Postes de conseiller de la ville;
- Postes de conseiller d'arrondissement.

Afin de faciliter la transmission de résultats, celle-ci s'est articulée de deux différentes façons (deux phases), selon les postes électifs concernés.

Les résultats pour les postes suivants, dès qu'ils étaient disponibles, ont été communiqués directement par téléphone à l'hôtel de ville pour compilation et diffusion (« Phase 1 ») :

- Maire de la ville;
- Maires d'arrondissement;
- Colistiers (5).

Pour ce faire, 90 téléphonistes ont rempli sur place des formulaires destinés à une reconnaissance optique de caractères, spécialement conçus à cette fin. Une fois ces formulaires numérisés, les données ont été compilées de façon automatisée et diffusées au grand public, le tout en quelques minutes seulement.

Les relevés de résultats pour les postes de conseiller de la ville et de conseiller d'arrondissement (« Phase 2 »), quant à eux, ont été transportés au bureau d'élection en arrondissement, après la fermeture de leur endroit de vote respectif, pour saisie directe dans le réseau informatique de la Ville en vue d'une éventuelle extraction de données à l'hôtel de ville.

Le processus retenu visait ainsi à recueillir en un seul endroit (l'hôtel de ville de Montréal) et de manière continue (sans engorgement) les résultats électoraux des postes électifs provenant de chacun des 58 districts électoraux qui composent la Ville de Montréal, et ce, le plus efficacement possible, ce qui représentait environ 15 000 résultats.

Ce choix a été fait en fonction des ressources humaines, matérielles (notamment la capacité de réception téléphonique de l'hôtel de ville) et financières disponibles.

8.3 Déroulement de la soirée et difficultés rencontrées

Notons d'emblée que les difficultés rencontrées durant la soirée électorale ne découlent pas de la technologie retenue (reconnaissance optique de caractères et système automatisé de compilation). Celle-ci s'est avérée, au contraire, efficace et fiable.

Les problèmes rencontrés découlent du temps nécessaire pour **communiquer et centraliser les quelque 15 000 résultats à l'hôtel de ville, provenant des 542 endroits de vote répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville.**

En effet, à 3 h le lundi 2 novembre, la totalité des bulletins de vote étaient dépouillés et recensés. Il restait à recevoir et compiler 27 % des résultats provenant principalement de postes de conseiller de la ville et de conseiller d'arrondissement (Phase 2). Les tendances à la mairie de la ville et aux mairies d'arrondissements (dans la très grande majorité des cas) étaient clairement connues depuis déjà plusieurs heures.

Les ressources du Bureau des élections ayant été au travail depuis tôt le matin le jour du scrutin, le président d'élection a alors choisi de suspendre les opérations de compilation pour permettre à ces travailleurs d'avoir quelques heures de repos.

Les équipes ont repris le travail en matinée et ont complété la compilation des résultats dans la journée du 2 novembre. Seules quelques urnes ont fait l'objet de retards supplémentaires, et ce, pour des circonstances exceptionnelles (insertion par erreur de copies de relevés dans des urnes scellées dont l'ouverture a été requise par la suite devant les représentants des partis).

Tout a donc été en place pour que le Bureau des élections procède au recensement des votes le 3 novembre. Cette opération, aussi appelée la conciliation, consiste en une vérification manuelle des relevés manuscrits du dépouillement remise avec les urnes, ceux-ci étant comparés au sommaire informatique des résultats; les résultats sont alors corrigés, au besoin. L'opération s'est bien déroulée, de telle sorte que le président d'élection a annoncé la fin du recensement et du dépouillement du vote

et a rendu public les résultats officiels de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 en fin de journée le 3 novembre, soit 24 heures plus tard que l'heure habituelle pour ce type d'annonce lors des élections précédentes où, faut-il le rappeler, le vote électronique était utilisé.

En somme, bien que la compilation et la diffusion des résultats aient été plus longues que prévu, **la qualité et la fiabilité des résultats n'ont jamais été remises en cause.** En ce sens, la nature des difficultés rencontrées n'est aucunement comparable à celle relative à l'expérience de la dernière élection générale, en 2005.

Ceci étant, le président d'élection a reconnu que le temps de communication entre les divers endroits de vote et l'hôtel de ville ainsi qu'entre les bureaux d'arrondissement et l'hôtel de ville pour la transmission des résultats a été plus long que prévu, ce qui a entraîné des délais non souhaités dans leur diffusion. Ce retard peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui, par leur accumulation, ont rendu plus difficile le travail du personnel électoral :

Dépouillement dans les endroits de vote : compte tenu du cadre électoral et le retour au mode traditionnel de votation décrits précédemment (un bulletin par poste électif), le dépouillement a nécessité beaucoup de manutention. Le temps pour compléter le tout s'est avéré très long, particulièrement dans les arrondissements où l'électeur devait voter jusqu'à quatre ou cinq fois (9 arrondissements sur 19).

Fermeture tardive de 16 endroits de vote : comme mentionné précédemment, la fermeture du dernier endroit de vote a eu lieu à 20 h 55, de telle sorte qu'il était interdit au personnel électoral et aux représentants des partis de quitter les endroits de vote sur l'ensemble du territoire avant cette heure, même si le dépouillement de leur endroit était complété (souci d'assurer le secret du vote). Or, cette règle transmise aux 542 endroits de vote, dans un contexte de tension, a été mal interprétée dans plusieurs cas, de telle sorte que plusieurs ont conclu par exemple à l'impossibilité de commencer le dépouillement avant 20 h 55 (même pour les endroits de vote ayant fermé à 20 h). Le Bureau des élections a pris bonne note de ces problèmes de communication et apportera les ajustements nécessaires lors de la formation aux employés.

Cette situation a fait en sorte que le personnel de l'hôtel de ville a été peu occupé jusqu'à 21 h 30. Une période d'embouteillage a alors débuté. Bref, la

Phase 1 ne s'est pas effectuée de manière progressive comme prévu : il n'y a eu qu'une seule et unique période de pointe ne pouvant être absorbée rapidement par les 90 téléphonistes couvrant les 542 endroits de vote.

Sous-estimation du temps pour remplir les formulaires utilisés pour la reconnaissance optique de caractères : le personnel à l'hôtel de ville avait été formé en conséquence, mais n'était pas habitué à remplir les formulaires destinés à la reconnaissance optique de caractères (noircissement de cases). La réception tardive de plusieurs résultats, expliquée ci-dessus, a amplifié la situation. Ce problème s'est estompé en fin de soirée. Le Bureau des élections verra à bonifier la formation de son personnel dédié à cette tâche.

Fermeture de plusieurs écoles à partir de 22 h : déjà que le dépouillement était plus long que prévu, les concierges des écoles utilisées, dans plusieurs cas, se sont montrés intransigeants quant à la fermeture des lieux (22 h notamment, moment établi par l'école, selon les expériences passées), ce qui a considérablement restreint la marge de manœuvre des effectifs en place. Un retard a donc été accumulé quant à la Phase 1. Le travail a été complété une fois que le personnel se soit rendu au bureau d'élection en arrondissement, sous réserve de ce qui suit. Le Bureau des élections abordera cette question avec les commissions scolaires en vue des prochains événements électoraux (conclusion des baux).

Départ du personnel au bureau d'élection en arrondissement : la fatigue du personnel électoral, en fonction depuis tôt le matin, était incontestable. La finalisation de la Phase 2 (postes de conseillers de la ville et de conseillers d'arrondissement) a été impossible compte tenu du départ du personnel de certains arrondissements. Heureusement, le travail a été finalisé correctement le lendemain. Le Bureau des élections a pris acte de cette situation et verra, sous réserve de la disponibilité des crédits, à se doter de ressources additionnelles en arrondissement, spécialement dédiées à la transmission des résultats (i.e. n'ayant pas travaillé aux opérations électorales pendant le jour).

8.4 Conclusion

Force est de constater que l'élection montréalaise, par son cadre électoral unique et variable (en

fonction de chaque arrondissement), est **l'évènement électoral le plus complexe au Québec** (les scrutins provinciaux et fédéraux ne réfèrent qu'à un seul bulletin de vote remis à l'ensemble des électeurs d'une circonscription). Le retour au mode traditionnel de votation n'a fait que compliquer davantage une situation qui représentait déjà un défi de taille. Bref, la compilation des résultats est un processus inévitablement long pour la Ville de Montréal.

Malgré tout, bien que la compilation et la diffusion des résultats aient été plus longues que prévu, l'opération a été un succès : **la qualité et la fiabilité des résultats n'ont jamais été remises en cause.**

Le Bureau des élections étudiera néanmoins, dans les prochains mois, différents scénarios impliquant l'amélioration du processus utilisé, toujours dans l'optique d'annoncer les résultats complets des 103 postes électifs à la population montréalaise dans un ordre logique et le plus efficacement possible.

CHAPITRE 9

BILAN FINANCIER

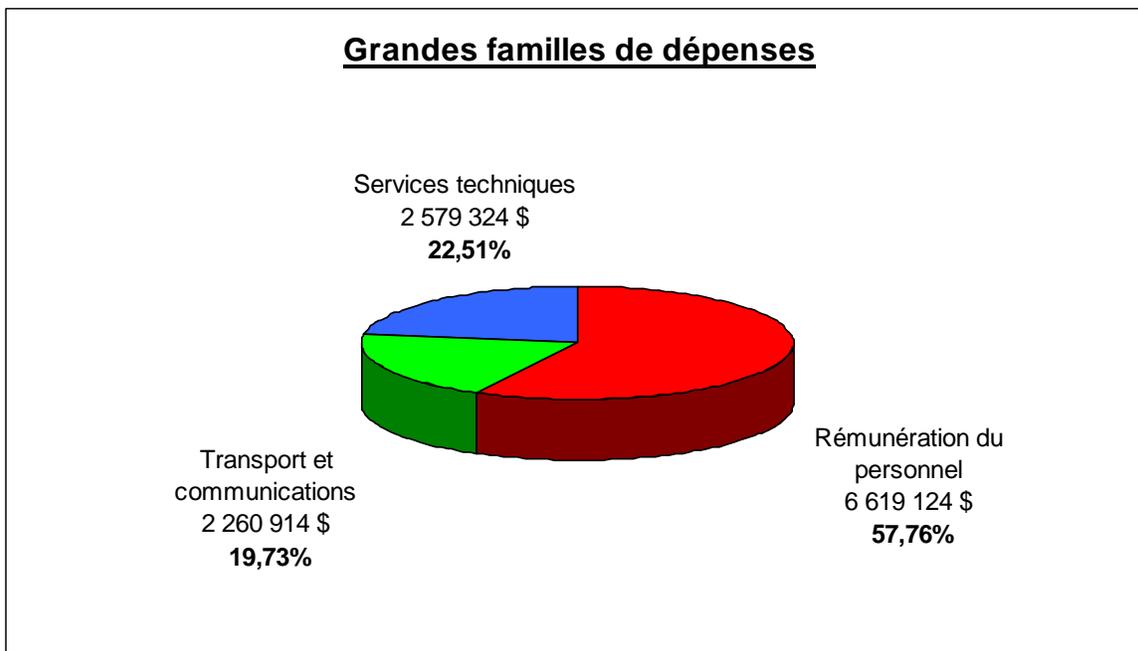
Rappelons que le 28 janvier 2009, par sa résolution CE09 0125, le comité exécutif avait approuvé les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 et avait autorisé une dépense à cette fin de 12 600 000 \$. De plus, de par cette résolution, le comité exécutif approuvait la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral.

Cependant, le 12 mars 2009, l'administration municipale mettait en place un plan de redressement prévoyant des objectifs d'économies importantes. Afin de rencontrer les objectifs fixés par ce plan, le Bureau des élections ajustait à la baisse les tarifs de rémunération du personnel électoral (voir Annexe V) et rationalisait les autres familles de dépenses.

À la suite de cet exercice, le comité exécutif, de par sa résolution CE09 0616 du 22 avril 2009, approuvait

les prévisions budgétaires révisées et les nouveaux tarifs de rémunération du personnel électoral et autorisait aux fins de la tenue de l'élection 2009 une dépense de 11 970 000.

Au terme de la tenue de cette élection générale, le constat peut être fait que les prévisions budgétaires ont été respectées. En effet, l'état final des dépenses réelles s'établit à 11 460 000 \$, soit à 95,74 % de ces prévisions (voir Annexe IX). L'économie de l'ordre de 510 000 \$ réalisée tient principalement à un contrôle rigoureux exercé sur les dépenses et d'une recherche constante d'optimisation des ressources tout au long du processus électoral. Le coût moyen par électeur est de 10,42 \$, soit 0,46 \$ de moins que prévu lors de l'élaboration du budget.



ANNEXE I

SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2009-2013¹ - TABLEAU 1

ARRONDISSEMENT	Total Électeurs Arrondissement	MAIRE DE LA VILLE	MAIRE d'arrondissement (élu au suffrage de l'arrondissement)	Conseillers de la ville (élu au suffrage de l'arrondissement)	DISTRICTS ÉLECTORAUX		Total Électeurs District	Conseillers de la ville (élu au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élu au suffrage du district)	Nombre de DROITS DE VOTE par électeur
(01) AHUNTSIC-CARTIERVILLE ²	84 532 ³	✓	1		(011) Sault-au-Récollet		20 545	1		3
					(012) Saint-Sulpice		21 605	1		3
					(013) Ahuntsic		21 037	1		3
					(014) Bordeaux-Cartierville		21 345	1		3
C.A.: 5 membres ⁴										
(02) ANJOU	29 755	✓	1	1	(021) Ouest		9 776		1	4
					(022) Est		8 896		1	4
					(023) Centre		11 083		1	4
C.A.: 5 membres										
(03) CÔTE-DES-NEIGES— NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	95 431	✓	1		(031) Darlington		17 474	1		3
					(032) Côte-des-Neiges		16 773	1		3
					(033) Snowdon		18 661	1		3
					(034) Notre-Dame-de-Grâce		20 561	1		3
					(035) Loyola		21 962	1		3
C.A.: 6 membres										
(04) LACHINE	30 441	✓	1	1	(041) du Canal		9 905		1	4
					(042) J.-Éméry-Provost		10 176		1	4
					(043) Fort-Rolland		10 360		1	4
C.A.: 5 membres										
(05) LASALLE	51 861	✓	1		(051) Sault-Saint-Louis		25 581	1	2 (postes 1 et 2)	5
					(052) Cecil-P.-Newman		26 280	1	2 (postes 1 et 2)	5
C.A.: 7 membres										

¹ Aux fins de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 et de toute élection partielle subséquente jusqu'à la prochaine élection générale du 3 novembre 2013, la *Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le domaine municipal (2007, c. 33)*, sanctionnée le 20 décembre 2007, a reconduit le cadre électoral 2005-2009 établi par le décret 645-2005, sauf pour l'arrondissement de Ville-Marie dont la composition du conseil et le cadre électoral 2009-2013 ont été modifiés en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (2008, c. 19)*, sanctionnée le 20 juin 2008.

² La numérotation entre parenthèses, précédant le nom de l'arrondissement et du district électoral, ne constitue pas une numérotation officielle, mais simplement une clé de référence technique pour le traitement de données électorales.

³ Le nombre d'électeurs est celui établi suite à la révision de la liste électorale aux fins de l'élection générale 2009.

⁴ Le conseil de chaque arrondissement (C.A.) compte un minimum de 5 membres et est composé du maire d'arrondissement et, selon le cas de chacun des arrondissements, des conseillers de la ville et des conseillers d'arrondissement que compte cet arrondissement. L'arrondissement de Ville-Marie fait exception, le maire de la ville étant aussi le maire de cet arrondissement.

Bilan – Élection générale 2009

ARRONDISSEMENT	Total Électeurs Arrondissement	MAIRE DE LA VILLE	MAIRE d'arrondissement (élu au suffrage de l'arrondissement)	Conseillers de la ville (élu au suffrage de l'arrondissement)	DISTRICTS ÉLECTORAUX	Total Électeurs District	Conseillers de la ville (élu au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élu au suffrage du district)	Nombre de DROITS DE VOTE par électeur
(06) L'ÎLE-BIZARD—SAINTE-GENEVIÈVE	13 150	✓	1		(061) Pierre-Foretier	3 696		1	3
					(062) Denis-Benjamin-Viger	3 826		1	3
					(063) Jacques-Bizard	3 044		1	3
					(064) Sainte-Genève	2 584		1	3
C.A.: 5 membres									
(07) MERCIER—HOCHELAGA-MAISONNEUVE	96 244	✓	1		(071) Tétreaultville	24 932	1		3
					(072) Maisonneuve—Longue-Pointe	24 752	1		3
					(073) Hochelaga	23 817	1		3
					(074) Louis-Riel	22 743	1		3
C.A.: 5 membres									
(08) MONTRÉAL-NORD	53 098	✓	1		(081) Marie-Clarac	27 807	1	1	4
					(082) Ovide-Clermont	25 291	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(09) OUTREMONT	15 431	✓	1		(091) Claude-Ryan	4 108		1	3
					(092) Joseph-Beaubien	4 207		1	3
					(093) Robert-Bourassa	3 462		1	3
					(094) Jeanne-Sauvé	3 654		1	3
C.A.: 5 membres									
(10) PIERREFONDS-ROXBORO ⁴	45 454	✓	1		(101) (Est ⁵) Bois-de-Liesse	24 127	1	1	4
					(102) (Ouest ⁴) Cap-Saint-Jacques	21 327	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(11) PLATEAU-MONT-ROYAL	66 556	✓	1		(111) Mile-End	21 719	1	1	4
					(112) DeLorimier	23 602	1	1	4
					(113) Jeanne-Mance	21 235	1	1	4
C.A.: 7 membres									
(12) RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES ⁴	77 592	✓	1		(121) La Pointe-aux-Prairies	28 255	1	1	4
					(122) Pointe-aux-Trembles	24 747	1	1	4
					(123) Rivière-des-Prairies	24 590	1	1	4
C.A.: 7 membres									
(13) ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE	96 802	✓	1		(131) Saint-Édouard	24 500	1		3
					(132) Étienne-Desmarteau	23 834	1		3
					(133) Vieux-Rosemont	25 362	1		3
					(134) Marie-Victorin	23 106	1		3
C.A.: 5 membres									

⁵ À noter qu'en vertu d'un amendement apporté au *Règlement sur les districts électoraux (08-018)* le 18 mai 2010 (CM10 0392), la dénomination des deux districts électoraux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a été modifiée. Ainsi, les districts électoraux jusque-là dénommés « Est » et « Ouest » sont depuis lors respectivement désignés comme le district électoral du Bois-de-Liesse et le district électoral du Cap-Saint-Jacques.

Bilan – Élection générale 2009

ARRONDISSEMENT	Total Électeurs Arrondissement	MAIRE DE LA VILLE	MAIRE d'arrondissement (élu au suffrage de l'arrondissement)	Conseillers de la ville (élu au suffrage de l'arrondissement)	DISTRICTS ÉLECTORAUX	Total Électeurs District	Conseillers de la ville (élu au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élu au suffrage du district)	Nombre de DROITS DE VOTE par électeur
(14) SAINT-LAURENT	56 747	✓	1		(141) Côte-de-Liesse	29 030	1	1	4
					(142) Norman-McLaren	27 717	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(15) SAINT-LÉONARD	48 325	✓	1		(151) Saint-Léonard-Est	21 159	1	1	4
					(152) Saint-Léonard-Ouest	27 166	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(16) SUD-OUEST	49 148	✓	1		(161) Saint-Henri— Petite-Bourgogne— Pointe-Saint-Charles	27 189	1	1	4
					(162) Saint-Paul—Émard	21 959	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(17) VERDUN	47 141	✓	1		(171) Champlain—L'Île-des-Sœurs	24 618	1	2 (postes 1 et 2)	5
					(172) Desmarchais-Crawford	22 523	1	2 (postes 1 et 2)	5
C.A.: 7 membres									
(18) VILLE-MARIE	54 712	✓	(Maire de la ville)		(181) Peter-McGill	18 201	1		2
					(182) Saint-Jacques	20 750	1		2
					(183) Sainte-Marie	15 761	1		2
C.A.: 6 membres									
(19) VILLERAY—SAINT-MICHEL— PARC-EXTENSION	87 788	✓	1		(191) Saint-Michel	21 770	1		3
					(192) François-Perrault	22 228	1		3
					(193) Villeray	23 877	1		3
					(194) Parc-Extension	19 913	1		3
C.A.: 5 membres									
TOTAL	1 100 208	1	18	2	58	1 100 208	44	38	
CONSEIL MUNICIPAL (64 membres)		✓	18	2			44		

ANNEXE I

SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2009-2013 – TABLEAU 2

1^{er} novembre 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

Dans les arrondissements de	Chaque électeur est invité à voter
Ville-Marie (3) ¹	DEUX FOIS, soit pour 1. Le maire de la Ville de Montréal 2. Le conseiller de la ville de son district ²
Ahuntsic-Cartierville (4) Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (5) Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (4) Rosemont–La Petite-Patrie (4) Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (4)	TROIS FOIS, soit pour 1. Le maire de la Ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement ³ 3. Le conseiller de la ville de son district
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (4) Outremont (4)	TROIS FOIS, soit pour 1. Le maire de la Ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller d'arrondissement de son district
Anjou (3) Lachine (3)	QUATRE FOIS, soit pour 1. Le maire de la Ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller de la ville de son arrondissement 4. Le conseiller d'arrondissement de son district
Montréal-Nord (2) Pierrefonds-Roxboro (2) Plateau-Mont-Royal (3) Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (3) Saint-Laurent (2) Saint-Léonard (2) Sud-Ouest (2)	QUATRE FOIS, soit pour 1. Le maire de la Ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller de la ville de son district 4. Le conseiller d'arrondissement de son district
LaSalle (2) Verdun (2)	CINQ FOIS, soit pour 1. Le maire de la Ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller de la ville de son district 4. Le conseiller d'arrondissement au poste no 1 de son district 5. Le conseiller d'arrondissement au poste no 2 de son district

¹ Le nombre entre parenthèses correspond au nombre de districts électoraux que compte l'arrondissement.

² Tous les conseillers de la ville et d'arrondissement sont élus dans un district électoral, à l'exception des arrondissements d'Anjou et de Lachine où le conseiller de la ville est élu par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement.

³ Tous les maires d'arrondissement, qui sont par ailleurs conseillers de la ville, sont élus par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement qu'ils représentent, sauf pour le maire d'arrondissement de Ville-Marie qui est le maire de la Ville de Montréal.

ANNEXE II

SECTIONS DE VOTE, BUREAUX ET ENDROITS DE VOTE : RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT

1^{er} novembre 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

Arrondissements	Électeurs 1 ^{er} novembre 2009	Districts (nombre)	Droits de vote par électeur	Sections de vote	Moyenne Électeurs/ section de vote	Bureaux de vote BVA	Endroits de vote BVA	Bureaux de vote BVO	Endroits de vote BVO
Ahuntsic-Cartierville	84 532	4	3	279	303	45	5	279	45
Anjou	29 755	3	4	111	268	18	4	111	14
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	95 431	5	3	314	304	50	8	314	54
Lachine	30 441	3	4	110	277	18	4	110	17
Lasalle	51 861	2	5	194	267	32	4	194	30
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 150	4	3	43	306	8	4	43	4
Mercier-Hochelaga–Maisonneuve	96 244	4	3	315	306	51	8	315	55
Montréal-Nord	53 098	2	4	198	268	32	4	198	20
Outremont	15 609	4	3	52	300	8	4	52	8
Pierrefonds-Roxboro	45 454	2	4	164	277	26	4	164	19
Plateau-Mont-Royal	66 378	3	4	249	267	42	6	249	31
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	77 592	3	4	281	276	47	7	281	34
Rosemont–La Petite-Patrie	96 802	4	3	324	299	53	8	324	51
Saint-Laurent	56 747	2	4	199	285	33	2	199	23
Saint-Léonard	48 325	2	4	171	283	27	4	171	22
Sud-Ouest	49 148	2	4	183	269	32	5	183	29
Verdun	47 141	2	5	179	263	29	5	179	22
Ville-Marie	54 712	3	2	171	320	29	5	171	26
Villeray–Saint-Michel–ParcExtension	87 788	4	3	293	300	49	8	293	38

Total	1 100 208	58		3830	287	629	99	3830	542
--------------	-----------	----	--	------	-----	-----	----	------	-----

ANNEXE III

RÉPARTITION DES 398 CANDIDATURES AUX 103 POSTES ÉLECTIFS

PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS	MAIRE de la VILLE	MAIRES d'arrondissement (18 postes)	CONSEILLERS de la ville (46 postes)	CONSEILLERS d'arrondissement (34 postes)	CONSEILLERS d'arrondissement Poste 2 (4 postes) ¹	TOTAL
Action civique Montréal		1	2	2		5
Équipe Bédard - Fierté Montréal Team Bédard - Montreal Pride Party	1		1			2
Équipe Harel - Vision Montréal	1	18	45	34	4	102
Équipe Louise O'Sullivan – Parti Montréal – Ville-Marie	1	4	21	2	4	32
Équipe Tremblay - Union Montréal	1	18	46	34	4	103
Ethnic Party of Montréal				2		2
Parti d'Outremont				3		3
Parti Ville LaSalle		1	2	2	2	7
Projet Montréal	1	18	46	34	4	103
Renouveau municipal de Montréal		1	2	4		7
Indépendants	1	6	17	8		32
TOTAL	6	67	182	125	18	398

¹ N.B. Dans les arrondissements de LaSalle et de Verdun, le cadre électoral 2009-2013 prévoit 2 postes de conseillers d'arrondissement par district électoral

ANNEXE IV

EFFECTIFS RECRUTÉS – SOMMAIRE – RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT

VILLE DE MONTRÉAL - ÉLECTION GÉNÉRALE 1er NOVEMBRE 2009											
EFFECTIFS RECRUTÉS BVA - BVI - BVC ET BVO											
SOMMAIRE - RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT											
Arrondissement	Électeurs (nb) Liste révisée oct. 2009	Districts (nb)	Droits de vote	Sections de vote	Endroits de vote BVO	Bureaux de vote BVA	Endroits de vote BVA	Total pers. add. à recruter BVI	Total Personnel à recruter BVA	Total Personnel à recruter BVO	Grand total
de Ahuntsic-Cartierville	84 532	4	3	279	45	45	5	7	135	871	1013
d'Anjou	29 755	3	4	111	14	18	4	0	66	334	400
de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	95 431	5	3	314	54	50	8	9	163	992	1164
de Lachine	30 441	3	4	110	17	18	4	2	63	326	391
de Lasalle	51 861	2	5	194	30	32	4	0	100	608	708
de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	13 150	4	3	43	4	8	4	0	40	126	166
de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	96 244	4	3	315	55	51	8	4	173	999	1176
de Montréal-Nord	53 098	2	4	198	20	32	4	0	99	577	676
d'Outremont	15 609	4	3	52	8	8	4	0	39	168	207
de Pierrefonds-Roxboro	45 454	2	4	164	19	26	4	0	83	477	560
du Plateau-Mont-Royal	66 378	3	4	249	31	42	6	0	135	762	897
de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	77 592	3	4	281	34	47	7	0	156	831	987
de Rosemont-La Petite-Patrie	96 802	4	3	324	50	53	8	4	172	1022	1198
de Saint-Laurent	56 747	2	4	199	23	33	2	6	91	563	660
de Saint-Léonard	48 325	2	4	171	22	27	4	0	89	511	600
du Sud-Ouest	49 148	2	4	183	29	32	5	0	106	578	684
de Verdun	47 141	2	5	179	23	29	5	0	100	553	653
de Ville-Marie	54 712	3	2	171	26	29	5	2	102	541	645
de Villeray-Saint-Michel-ParcExtension	87 788	4	3	293	38	49	8	0	163	880	1043
Vote par correspondance										39	39
Total	1 100 208	58		3830	542	629	99	34	2075	11758	13828

ANNEXE V

TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 1^{er} NOVEMBRE 2009 Tarifs révisés de rémunération du personnel électoral (Juin 2009)

Commission de révision

Président	24,50 \$	Tarif horaire
Réviseur	19,50 \$	Tarif horaire
Secrétaire	21,50 \$	Tarif horaire
Agent-réviseur	14,50 \$	Tarif horaire
Préposé à l'accueil	14,50 \$	Tarif horaire

Vote par anticipation (BVA) et vote itinérant (BVI) ¹

Chef surveillant	300,00 \$	Tarif journalier
PRIMO - responsable de salle	300,00 \$	Tarif journalier
PRIMO - principal	225,00 \$	Tarif journalier
AIDE-PRIMO	140,00 \$	Tarif journalier
Scrutateur	185,00 \$	Tarif journalier
Secrétaire de bureau de vote	165,00 \$	Tarif journalier
Scrutateur BVI	16,00 \$	Tarif horaire
Secrétaire de bureau de vote BVI	14,00 \$	Tarif horaire
Président - table de vérification	120,00 \$	Tarif journalier
Membre - table de vérification	100,00 \$	Tarif journalier
Dépouillement - scrutateur	50,00 \$	Tarif journalier
Dépouillement - secrétaire de bureau de vote	40,00 \$	Tarif journalier
Substitut	90,00 \$	Tarif journalier

¹ La présence à une séance de formation est incluse dans ce tarif

Jour du scrutin (BVO) ¹

Chef surveillant	375,00 \$	Tarif journalier
PRIMO - responsable de salle	375,00 \$	Tarif journalier
PRIMO - principal	300,00 \$	Tarif journalier
AIDE-PRIMO	175,00 \$	Tarif journalier
Scrutateur	225,00 \$	Tarif journalier
Secrétaire de bureau de vote	200,00 \$	Tarif journalier
Président - table de vérification	140,00 \$	Tarif journalier
Membre - table de vérification	120,00 \$	Tarif journalier
Substitut	90,00 \$	Tarif journalier

¹ La présence à une séance de formation est incluse dans ce tarif

ANNEXE VI

RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES (PARTICIPATION ÉLECTORALE)

1. RECOMMANDATIONS – Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

Projet de politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance publique le 29 octobre 2007.

Les commissaires :

S'ENGAGENT à soutenir au sein de leur parti politique respectif l'objectif de parité des candidatures pour l'élection de 2009 et invitent les groupes de la société civile à encourager l'engagement politique, notamment auprès des femmes;

Et recommandent :

R-5

Considérant les demandes exprimées à l'égard de formation ou mesures de soutien à la prise de parole citoyenne;

Que la Ville de Montréal encourage le Chantier sur la démocratie à s'associer aux organismes de participation citoyenne afin que ceux-ci favorisent la prise de parole des femmes et explorent diverses modalités de participation.

2. RECOMMANDATIONS – Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

L'itinérance : Des visages multiples, des responsabilités partagées

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 22 mai 2008.

R-8

Que la Ville de Montréal développe des avenues pour favoriser l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance dans le cadre d'élections municipales et effectue des représentations en ce sens auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

3. RECOMMANDATIONS – Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain

Étude publique du budget 2009 et du PTI 2009-2011 de la Ville de Montréal

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 8 décembre 2008.

Considérant la faible participation des citoyens lors des dernières élections municipales, moins de 40 %, et l'importance de l'exercice du droit de vote comme fondement d'une saine démocratie,

La commission recommande :

R-23

Qu'en prévision des élections générales de 2009, des mesures soient mises en place par le greffier de la Ville, en sa qualité de président d'élection, en collaboration avec le Service des communications et des relations avec les citoyens, afin de faciliter l'exercice du droit de vote et favoriser une plus grande participation des citoyens.

ANNEXE VII

DEMANDES D'INSCRIPTION AU VOTE ITINÉRANT

Arrondissement	District électoral	District	Section de vote No	Demandes Nombre	Bureau de vote BVI-BVA No	
Ahuntsic–Cartierville	Sault-au-Récollet	11	15	81	903	
	Saint-Sulpice	12	57	1	910	
	Ahuntsic	13	2	3	901	
	Bordeaux-Cartierville	14	15	1	903	
				23	10	904
		Total		96	5	
Anjou	Ouest	21	4	7	901	
	Est	22	2	15	901	
	Centre	23				
		Total		22	2	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Darlington	31	31	33	906	
	Côte-des-Neiges	32	9	3	902	
	Snowdon	33				
	Notre-Dame-de-Grâce	34	64	40	910	
	Loyola	35	19	5	906	
			59	56	905	
		Total		137	5	
Lachine	du Canal	41	2	5	901	
			8	7	902	
			10	1		
	J.-Émery-Provost	42	22	41	904	
	Fort-Rolland	43				
		Total		54	3	
LaSalle						
	Sault-Saint-Louis	51	8	1	902	
			14	1	903	
			19	1	904	
			95	2	916	
	Cecil-P.-Newman	52				
		Total		5	4	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Pierre-Foretier	61				
	Denis-Benjamin-Viger	62				
	Jacques-Bizard	63	5	3	901	
	Sainte-Geneviève	64				
		Total		3	1	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tétreaultville	71				
	Maisonneuve–Longue-Pointe	72		8	910	
				62	7	905
				68	5	906
	Hochelaga	73	37	51	910	
	Louis-Riel	74	19	1	904	
				66	1	911
			75	2	912	
		Total		75	7	

Bilan – Élection générale 2009

Arrondissement	District électoral	District	Section de vote No	Demandes Nombre	Bureau de vote BVI-BVA No
Montréal-Nord	Marie-Clarac	81	19	6	909
			33	2	911
	Ovide-Clermont	82	62	14	906
			Total	22	3
Outremont	Claude-Ryan	91			
	Joseph-Beaubien	92	10	2	902
	Robert-Bourassa	93			
	Jeanne-Sauvé	94	2	1	901
	Total			3	2
Pierrefonds–Roxboro	Est	101			
	Ouest	102	4	21	901
			59	20	910
	Total			41	2
Plateau-Mont-Royal	Mile-End	111			
	DeLorimier	112	23	3	904
	Jeanne-Mance	113	20	18	904
			23	25	
			52	2	909
	Total			48	3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	La Pointe-aux-Prairies	121	89	2	915
	Pointe-aux-Trembles	122	73	3	914
			90	15	908
	Rivière-des-Prairies	123	69	15	908
	Total			35	4
Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Édouard	131	27	42	905
			42	15	907
	Étienne-Desmarteau	132	68	7	912
			77	2	913
			73	2	913
	Vieux-Rosemont	133	83	34	914
			9	2	902
	Marie-Victorin	134	46	23	908
			62	1	910
			69	1	912
			78	1	913
Total				130	11
Saint-Laurent	Côte-de-Liesse	141	50	1	909
	Norman-McLaren	142	39	14	907
			57	84	910
	Total			99	3
Saint-Léonard	Saint-Léonard-Est	151			
	Saint-Léonard-Ouest	152			
	Total			0	0
Sud-Ouest	Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles	161	59	17	911
	Saint-Paul–Émard	162	78	7	914
	Total			24	2

Bilan – Élection générale 2009

Arrondissement	District électoral	District	Section de vote No	Demandes Nombre	Bureau de vote BVI-BVA No
Verdun	Champlain–L'Île-des-Soeurs	171			
	Desmarchais-Crawford	172	5	1	901
			7	5	902
		Total		6	2
Ville-Marie	Peter-McGill	181			
	Saint-Jacques	182	13	4	902
			49	30	909
	Sainte-Marie	183			
	Total			34	2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Saint-Michel	191			
	François-Perrault	192			
	Villeray	193	24	2	909
			80	4	914
	Parc-Extension	194			
	Total			6	2
	TOTAL		63	840	

ANNEXE VIII

TAUX DE PARTICIPATION PAR ARRONDISSEMENT

Arrondissements	Électeurs inscrits	Électeurs ayant voté	Participation %
Ahuntsic-Cartierville	84 532	38 114	45,09 %
Anjou	29 753	13 867	46,61 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	95 431	34 441	36,09 %
Lachine	30 441	12 044	39,53 %
LaSalle	51 861	19 848	38,27 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 150	5 327	40,51 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	96 244	39 531	41,07 %
Montréal-Nord	53 098	17 762	33,45 %
Outremont	15 431	8 489	54,95 %
Pierrefonds-Roxboro	45 454	13 654	30,04 %
Plateau-Mont-Royal	66 556	28 920	43,45 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	77 592	30 964	39,91 %
Rosemont–La Petite-Patrie	96 802	43 900	45,35 %
Saint-Laurent	56 747	18 767	33,07 %
Saint-Léonard	48 325	18 803	38,91 %
Sud-Ouest	49 148	17 853	36,32 %
Verdun	47 141	18 073	38,34 %
Ville-Marie	54 712	19 230	35,14 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	87 788	33 926	38,65 %

ANNEXE IX

RAPPORT FINAL DES DÉPENSES

RAPPORT DES DÉPENSES (version finale)

	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Solde budgétaire	Remarques
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL				
51102 - Gages - Auxiliaires				
<i>Équipe de coordination centrale</i>	1 117 200 \$	1 076 715 \$	40 485 \$	
<i>Équipe de coordination arrondissements</i>	1 136 600 \$	902 679 \$	233 921 \$	Période recherche locaux plus courte
Total - coordination (Toutes fonctions)	2 253 800 \$	1 979 394 \$	274 406 \$	
<i>Commissions de révision (formation incluse)</i>				
Président	49 000 \$	44 651 \$	4 349 \$	
Réviseur	78 000 \$	70 239 \$	7 761 \$	
Secrétaire	86 000 \$	42 358 \$	43 642 \$	
Agent réviseur	46 400 \$	36 286 \$	10 114 \$	
Préposé à l'accueil	11 600 \$	8 559 \$	3 041 \$	
Total - commissions de révision	271 000 \$	202 093 \$	68 907 \$	37 commissions plutôt que 40
Sous-total gages	2 524 800 \$	2 181 487 \$	343 313 \$	
51300 - Gages - heures supplémentaires				
<i>Équipe de coordination centrale</i>				
Total - Toutes fonctions	245 000 \$	218 521 \$	26 479 \$	
<i>Équipe de coordination arrondissements</i>				
Total - Toutes fonctions	245 000 \$	340 058 \$	-95 058 \$	Augment. heures - ouverture bureaux locaux
Total - heures supplémentaires	490 000 \$	558 579 \$	-68 579 \$	
<i>Prime - vacances 4%</i>	120 592 \$	109 603 \$	10 989 \$	
Total - rémunération - gages	3 135 392 \$	2 849 669 \$	285 723 \$	

Bilan – Élection générale 2009

RAPPORT DES DÉPENSES (version finale)

	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Solde budgétaire	Remarques
52000 - CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR				
RRQ (4,107%)	128 771 \$	117 036 \$	11 735 \$	
Assurance-emploi (1,94%)	60 827 \$	55 284 \$	5 543 \$	
Programme de santé - FSS (4,260%)	133 568 \$	121 396 \$	12 172 \$	
Régime Québécois ass. parentale (0,677%)	21 227 \$	19 292 \$	1 934 \$	
CSST (2,15%)	67 411 \$	61 268 \$	6 143 \$	
Total - contributions de l'employeur	411 804 \$	374 276 \$	37 527 \$	

51100 - Autres rémunérations	343 000 \$	391 648 \$	-48 648 \$	Inclus paiement du personnel régulier de la DSI
-------------------------------------	------------	------------	------------	---

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

	Budget redressé			
54590 - Tenue de l'élection				
Honoraires - personnel électoral (rémunération payée via les services techniques)				
Vote par anticipation (BVA)				
Vote itinérant (BVI)				
Chef surveillant	9 750 \$	7 616 \$	2 134 \$	
PRIMO - responsable de salle	32 500 \$	26 460 \$	6 040 \$	
PRIMO - principal	22 500 \$	2 025 \$	20 475 \$	
AIDE-PRIMO	32 000 \$	32 006 \$	-6 \$	
Honoraires versés au personnel électoral de première ligne pour la journée du vote par anticipation, du vote itinérant et du vote par la poste				
Scrutateur	159 900 \$	147 733 \$	12 167 \$	
Secrétaire de bureau de vote	140 400 \$	129 182 \$	11 218 \$	
Scrutateur BVI (tarif horaire)	12 480 \$	6 017 \$	6 463 \$	
Sec. bureau de vote BVI (tarif horaire)	10 920 \$	5 194 \$	5 726 \$	
Président - table de vérification	14 000 \$	10 737 \$	3 263 \$	
Membre - table de vérification	24 000 \$	18 050 \$	5 950 \$	
Scrutateur - dépouillement	39 000 \$	0 \$	39 000 \$	Inclus tarif du scrutateur
Secrétaire - dépouillement	31 200 \$	0 \$	31 200 \$	Inclus tarif du secrétaire
Substitut	7 200 \$	8 010 \$	-810 \$	
Transport (inclus dans les honoraires)	2 000 \$	0 \$	2 000 \$	
Total - vote par anticipation	537 850 \$	393 030 \$	144 820 \$	
Cotisation au FSS 4,26%	0 \$	16 743 \$	-16 743 \$	

RAPPORT DES DÉPENSES (version finale)

		Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Solde budgétaire	Remarques
		Budget redressé			
<i>Jour du scrutin (BVO)</i>	Chef surveillant	18 750 \$	23 700 \$	-4 950 \$	
	PRIMO - responsable de salle	159 375 \$	158 341 \$	1 034 \$	
	PRIMO - principal	18 000 \$	37 270 \$	-19 270 \$	
Honoraires versés au personnel électoral de première ligne pour la journée du scrutin	AIDE-PRIMO	157 500 \$	214 116 \$	-56 616 \$	Augmentation du nombre d'aide-primo
	Scrutateur	877 500 \$	862 984 \$	14 516 \$	
	Secrétaire de bureau de vote	780 000 \$	774 004 \$	5 996 \$	
	Scrutateur BVC (tarif horaire)	0 \$	5 594 \$	-5 594 \$	
	Sec. bureau de vote BVC (tarif horaire)	0 \$	4 433 \$	-4 433 \$	
	Président - table de vérification	59 500 \$	60 893 \$	-1 393 \$	
	Membre - table de vérification	102 000 \$	101 771 \$	229 \$	
	Substitut	70 200 \$	27 522 \$	42 678 \$	Nombre imp. utilisé - combler des postes
	Transport	3 000 \$	0 \$	3 000 \$	Inclus dans honoraires
	Soirée des élections (réception et compilation)	0 \$	35 011 \$	-35 011 \$	
	Total - jour du scrutin	2 245 825 \$	2 305 639 \$	-59 814 \$	
	Cotisation au FSS 4,26%	0 \$	98 220 \$	-98 220 \$	
Honoraires - équipe de direction	Président d'élection	57 950 \$	57 670 \$	280 \$	
	Secrétaire d'élection	52 250 \$	51 903 \$	347 \$	
	Adjoints au président	142 500 \$	80 327 \$	62 173 \$	Utilisation restreinte - pers. permanent arr.
	Total - honoraires équipe de direction	252 700 \$	189 900 \$	62 800 \$	

RAPPORT DES DÉPENSES (version finale)

		Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Solde budgétaire	Remarques
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS					
53201 - Frais de déplacement		45 000	26 920	18 080	
53206 - Transport en commun, taxi et stationnement		5 000	2 595	2 405	
53401 - Frais de poste	3 envois postaux importants Avis d'inscription, carte de rappel et manuel à l'électeur	1 000 000	1 168 888	-168 888	>Envoi séparé du manuel à l'électeur - non inséré avec l'avis d'inscription >Vote par correspondance
53601 - Téléphonie et télécommunications	Téléphonie	175 000	198 003	-23 003	Augmentation endroits de vote
	Cellulaires	25 000	27 573	-2 573	
53603 - Télé-informatique	Internet	0	12 720	-12 720	Paiement des licences - accès à Internet
53604 - Radio-communication	Licences pour lotus-notes	0	7 620	-7 620	Paiement des licences - lotus notes
53801 - Publicité et information	Avis public - vote par correspondance	0	3 059	-3 059	
	Avis public d'élection	60 000	32 803	27 197	Réduction - nombre de quotidiens
	Avis public - non domiciliés	20 000	6 637	13 363	Réduction - nombre de quotidiens
	Avis public de révision - liste électorale	60 000	25 345	34 655	Réduction - nombre de quotidiens
	Avis public du scrutin	150 000	59 003	90 997	Réduction - nombre de quotidiens
	Avis public du résultat de l'élection	60 000	22 495	37 505	Réduction - nombre de quotidiens
	Avis d'inscription	175 000	89 130	85 870	Soumission plus basse que prévue
	Carte de rappel	200 000	109 231	90 769	Soumission plus basse que prévue
	Manuel à l'électeur	175 000	113 161	61 839	Soumission plus basse que prévue
	Bulletins de vote	350 000	187 067	162 933	Soumission plus basse que prévue
	Cartes électorales et affiches	30 000	8 250	21 750	
	Publicité - Publications (divers)	120 000	160 414	-40 414	Campagne pour aug. taux de participation
Total - transport et communications		2 650 000	2 260 914	389 086	

Bilan – Élection générale 2009

RAPPORT DES DÉPENSES (version finale)

		Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Solde budgétaire	Remarques
AUTRES SERVICES TECHNIQUES (tenue de l'élection)					
54590 - Tenue des élections	Traitement - liste électorale	325 000 \$	383 253 \$	(58 253 \$)	
(autres services techniques)	Découpage - sections de vote	250 000 \$	225 040 \$	24 960 \$	
	Site internet	150 000 \$	106 936 \$	43 064 \$	Soumission plus basse que prévue
	Gestion des ressources	150 000 \$	160 842 \$	(10 842 \$)	
	Services de communications	10 000 \$	0 \$	10 000 \$	Travail accompli en régie interne
	Services techniques et informatiques	75 000 \$	89 521 \$	(14 521 \$)	
	Compilation et diffusion des résultats	50 000 \$	246 019 \$	(196 019 \$)	Nouveauté - soumission + élevée que prévue
	Gardiennage et sécurité	70 000 \$	8 581 \$	61 419 \$	Postes occupés - pers. régulier des arr.
	Impressions et services connexes	0 \$	91 622 \$	(91 622 \$)	Mode trad. élection = plus de documents
	Total - autres services techniques (tenue des élections)	1 080 000 \$	1 311 814 \$	-231 814 \$	
54701 - Frais d'accueil et de représentation		12 000 \$	26 586 \$	-14 586 \$	
	Total - frais d'accueil et de représentation	12 000 \$	26 929 \$	-14 929 \$	Aug. nombre - sessions spéciales travail

LOCATION

55206 - Photocopieur		45 000 \$	37 617 \$	7 383 \$	
55206 - Ameublement		100 000 \$	83 168 \$	16 832 \$	
55205 - Véhicules		45 000 \$	36 860 \$	8 140 \$	
55201 - Locaux		770 000 \$	698 191 \$	71 809 \$	Espace pour installer bureau local fourni par l'arrondissement
	Total - location	960 000 \$	855 836 \$	104 164 \$	

BIENS NON DURABLES

56511 - Fournitures de bureau et informatique		341 431	278 545	62 886	
56511 - 015025 - Licences - logiciels		0	106 200	-106 200	Licences pour les 120 postes informatiques
	Total - biens non durables	341 431	384 745	-43 314	

